

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 26, 2025

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:16 p.m. [ET] to study Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act; and to examine and report on the report on the Statutes Repeal Act for the year 2025 (consideration of a draft report).

Senator Denise Batters (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good afternoon, honourable senators. I declare open this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I am Denise Batters, senator for Saskatchewan, still the home of the Grey Cup Champions, the Saskatchewan Roughriders and deputy chair of this committee. Today I have the chance to chair it because our chair is unavoidably away from this meeting. I invite my colleagues to introduce themselves starting on my left.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

[*Translation*]

Senator Oudar: Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

Senator Prosper: Paul Prosper from Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, also Treaty 6 territory.

Senator Pate: Welcome to all the witnesses. My name is Kim Pate, and I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinabe Aki.

[*Translation*]

Senator Clement: Good morning. I am Bernadette Clement from Cornwall, Ontario, traditional Mohawk territory.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 26 novembre 2025

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 16 (HE), avec vidéoconférence, afin d'étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition; et d'étudier, pour en faire rapport, le rapport concernant la Loi sur l'abrogation des lois pour l'année 2025 (étude d'une ébauche de rapport).

La sénatrice Denise Batters (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonjour, honorables sénateurs et sénatrices. Je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je suis Denise Batters, sénatrice de la Saskatchewan, toujours le domicile des champions de la Coupe Grey, les Roughriders de la Saskatchewan, et vice-présidente du comité. Aujourd'hui, j'ai la chance de le présider, parce que notre président a dû s'absenter de la réunion. J'invite mes collègues à se présenter, en commençant par ma gauche.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Prosper : Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire des Micmacs.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta,

La sénatrice Simons : Paula Simons, également du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta,

La sénatrice Pate : Bienvenue à tous les témoins. Je m'appelle Kim Pate et je vis sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué du peuple algonquin anishinabe aki.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bonjour. Je suis Bernadette Clement, de Cornwall, en Ontario, territoire traditionnel mohawk.

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[English]

Senator Dhillon: Baltej Dhillon, British Columbia.

The Deputy Chair: Thank you very much. We are meeting to continue our study of Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

For our first panel, we are pleased to welcome Howard Sapers, he is online, Executive Director, Canadian Civil Liberties Association. And we have in person today Michael Spratt, Criminal Defence Lawyer; Margo Watt, Professor and Licensed Clinical Psychologist; and Sheila Wildeman, Professor, Schulich School of Law, Dalhousie University. Welcome and thank you for joining us.

We will begin with your opening remarks before we move to questions from members. We'll hear first from Howard Sapers, the floor is yours for five minutes.

Howard Sapers, Executive Director, Canadian Civil Liberties Association: Thank you, chair, and good afternoon, honourable senators. Thank you for the opportunity to appear today in support of your committee's study of Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

Though I am the Executive Director of the Canadian Civil Liberties Association, today I will be relying on the work I did between 2021 and 2024 as the Chair of the Structured Intervention Units Implementation Advisory Panel.

When SIUs were created in 2019, they were meant to replace administrative segregation, and the goal was that no prisoner would spend more than 15 days in conditions amounting to solitary confinement, conditions the courts had found unconstitutional. Structured Intervention Units were supposed to provide the opportunity for at least four hours out of the cell each day, and at least two of those hours would include meaningful human interaction. These requirements were not optional. They were statutory minimums.

Put plainly, the panel's conclusion was this: Canada had not eliminated isolating conditions that amount to solitary confinement. Despite the intent of Parliament, despite the language of Bill C-83 that created the SIUs, and despite repeated assurances from the Correctional Service of Canada, or CSC,

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Dhillon : Baltej Dhillon, de la Colombie-Britannique.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Nous nous réunissons afin de poursuivre notre étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Pour notre premier groupe de témoins, nous sommes heureux d'accueillir en ligne M. Howard Sapers, directeur général de l'Association canadienne des libertés civiles. En personne, nous recevons aujourd'hui Me Michael Spratt, avocat de la défense; Mme Margo Watt, professeure et psychologue clinicienne agréée; et Mme Sheila Wildeman, professeure, École de droit Schulich, Université Dalhousie. Bienvenue, et merci de vous joindre à nous.

Nous allons commencer par vos déclarations liminaires avant de passer aux questions des membres. Nous entendrons en premier Howard Sapers. La parole est à vous pour cinq minutes.

Howard Sapers, directeur général, Association canadienne des libertés civiles : Merci, madame la présidente, et bonjour, honorables sénateurs et sénatrices. Merci de me fournir l'occasion de comparaître aujourd'hui à l'appui de l'étude par votre comité du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Même si je suis directeur général de l'Association canadienne des libertés civiles, je m'appuierai aujourd'hui sur les travaux que j'ai menés entre 2021 et 2024 en tant que président du Comité consultatif sur la mise en œuvre des unités d'intervention structurée, les UIS.

Lorsque les UIS ont été créées en 2019, elles visaient à remplacer l'isolement préventif, et l'objectif était qu'aucun détenu ne passe plus de 15 jours dans des conditions assimilables à l'isolement cellulaire, conditions que les tribunaux avaient jugées inconstitutionnelles. Les unités d'intervention structurée étaient censées donner la possibilité de sortir de la cellule au moins quatre heures par jour, et au moins deux de ces heures devaient comprendre de véritables interactions humaines. Ces exigences n'étaient pas facultatives. Il s'agissait d'un minimum prévu par la loi.

Pour dire les choses simplement, la conclusion du comité a été la suivante : le Canada n'a pas éliminé les conditions d'isolement qui correspondent à l'isolement cellulaire. Malgré l'intention du Parlement, malgré le libellé du projet de loi C-83 qui a créé les UIS, et malgré les garanties répétées du Service correctionnel du

solitary confinement-like conditions continue in federal penitentiaries across this country.

The panel reviewed data provided directly by CSC. It showed that many prisoners do not receive anything close to the legislated targets. In fact, we found that prisoners actually left their cells only about one third of the time, even though CSC reports that time out of the cell had been offered almost 95% of the time. Offers are meaningless unless they translate into real opportunity for movement and human contact.

The panel examined thousands of person days in SIUs, and when we looked at the stays of 16 days or more, the very stays that concerned the courts the most, we found that over half of those individuals did not receive their four hours out of the cell on at least three quarters of the days that they were in those cells. Nearly half did not receive their two hours of meaningful human interaction. These are precisely the harms that SIUs were created to prevent.

The problem, however, goes beyond the SIUs themselves. We repeatedly observed, and CSC data confirm, that solitary-like conditions exist outside of SIUs in places that receive no external oversight. Some institutions use special ranges or modified routines that mirror isolation but do not trigger legal protection. On multiple site visits, we encountered prisoners who were physically housed in SIUs, even though they didn't appear on the official SIU count.

Oversight mechanisms also suffer from serious weakness. Independent external decision makers, whose role is to ensure that prisoners are removed from SIUs when continued isolation is not justified, can issue binding orders, but in many cases, CSC does not act on these orders. Our analysis found that more than one third of the prisoners ordered released by the Independent External Decision-Makers, or IEDMs, remained in a SIU for over 60 days after their case was referred. This undermines the legitimacy of the entire system.

We cannot ignore the disproportionate impact of SIUs on Indigenous and Black prisoners who are significantly overrepresented in SIUs compared to their presence in the general population. Prisoners with mental health needs, especially those whose conditions are deteriorating, experienced the longest and most harmful stays in SIUs.

Canada, ou SCC, les conditions assimilables à l'isolement cellulaire se maintiennent dans les établissements carcéraux fédéraux du pays.

Le comité a examiné les données fournies directement par le SCC. Elles ont démontré que de nombreux détenus ne reçoivent rien de ce qui ressemble aux cibles prévues par la loi. En fait, nous avons découvert que les détenus ne quittaient leur cellule qu'environ le tiers du temps, même si le SCC signale que des périodes en dehors de la cellule avaient été offertes dans près de 95 % des cas. Les offres ne veulent rien dire si elles ne se traduisent pas par de réelles possibilités de déplacement et de contact humain.

Le comité a analysé des milliers de jours-personnes dans les UIS, et lorsque nous avons examiné les séjours de 16 jours ou plus, ceux-là mêmes qui préoccupaient le plus les tribunaux, nous avons découvert que plus de la moitié de ces personnes ne recevaient pas leurs quatre heures en dehors de la cellule pour au moins les trois quarts des journées où elles se trouvaient dans ces cellules. Près de la moitié n'avaient pas bénéficié de leurs deux heures d'interactions humaines significatives. Ce sont précisément les préjudices que les UIS étaient censées prévenir.

Or, le problème dépasse les UIS à proprement parler. Nous avons à maintes reprises observé, et les données du SCC le confirment, que les conditions assimilables à l'isolement cellulaire existent à l'extérieur des UIS dans des lieux qui ne font l'objet d'aucune surveillance externe. Certains établissements utilisent des rangées spéciales ou des routines modifiées qui reproduisent l'isolement, mais ne donnent pas lieu à une protection légale. Lors de nombreuses visites de site, nous sommes tombés sur des prisonniers qui étaient hébergés physiquement dans des UIS, même s'ils ne faisaient pas partie du dénombrément officiel des UIS.

Les mécanismes de surveillance souffrent également de grandes lacunes. Les décideurs externes indépendants, dont le rôle est de s'assurer que les prisonniers sont retirés des UIS lorsque l'isolement continu n'est pas justifié, peuvent émettre des ordonnances exécutoires, mais dans de nombreux cas, le SCC n'y donne pas suite. Notre analyse a révélé que plus du tiers des détenus dont la libération avait été ordonnée par les décideurs externes indépendants, ou DEI, demeuraient dans une UIS plus de 60 jours après le renvoi de leur cas. Cela mine la légitimité de l'ensemble du système.

Nous ne pouvons pas faire abstraction des conséquences disproportionnées des UIS sur les détenus autochtones et noirs qui sont largement surreprésentés dans les UIS par rapport à leur présence dans la population générale. Les détenus qui ont des besoins en matière de santé mentale, en particulier ceux dont l'état se détériore, ont connu les séjours les plus longs et les plus préjudiciables dans les UIS.

After nearly five years of continuous monitoring, I can say with confidence that the challenges the panel identified are not temporary, nor are they the result of isolated failure. They reflect deep structural and cultural issues within the correctional service. The SIU legislation enabled change but it did not require it, and CSC's response to panel recommendations often marked "completed" without demonstrating real results clearly illustrate this gap.

Parliament required a comprehensive review of Bill C-83 beginning in 2023. The review has not yet taken place. I urge the Senate to work to ensure that it now proceeds and that it focuses on outcomes, enforceable standards and meaningful external oversight of all forms of isolating confinement, wherever they occur, not just in SIUs.

Canada did not set out to create a new form of solitary confinement, but that is, in effect, what SIUs have become. Without decisive legislative and operational reform, the Charter of Rights and Freedoms violations identified by the courts will persist. Bill S-205 will help ensure that this won't continue to be the case.

Thank you. I welcome your questions.

The Deputy Chair: Thank you.

Michael Spratt, Criminal Defence Lawyer, AGP LLP, as an individual: Good afternoon. I've spent the better part of two decades in courtrooms, boardrooms, hallways, jail visiting rooms, and much too often on the phone trying to get answers about what is happening to the people we send into custody.

I'm grateful to be here. And I'll be honest, this bill gives me something rare in this area of the law, some hope.

You have all seen the Correctional Investigator's reports. Year after year, they outline the same grim realities: Overuse of isolation, discriminatory treatment, failures in mental health care, sexual violence and bureaucratic opacity. These conditions should never be normalized. We send people to jail as punishment, not for punishment.

I also hear these stories directly from my clients and their families. And what's worse, despite how shocking some of these situations are, there is often nothing practical I can do to help.

The internal complaint processes are glacial. The Correctional Investigator can shine a light but cannot offer

Après près de cinq ans de surveillance continue, je peux dire avec confiance que les problèmes relevés par le comité ne sont pas temporaires et ne sont pas le résultat d'un échec isolé. Ils reflètent de profonds problèmes structurels et culturels au sein du service correctionnel. La législation sur les UIS a permis le changement sans toutefois l'exiger, et le SCC s'est souvent contenté de cocher « fait » aux recommandations du comité, sans toutefois démontrer des résultats réels, ce qui illustre clairement cette lacune.

Le Parlement a demandé qu'un examen complet du projet de loi C-83 soit entrepris à compter de 2023. L'examen n'a pas encore eu lieu. Je presse le Sénat de veiller à ce qu'il ait maintenant lieu et qu'il se concentre sur les résultats, les normes applicables et la surveillance externe véritable de toutes les formes d'isolement cellulaire, chaque fois qu'il a lieu, pas seulement dans les UIS.

Le Canada n'a pas cherché à créer une nouvelle forme d'isolement cellulaire, mais dans les faits, c'est ce que les UIS sont devenues. Sans réforme législative et opérationnelle décisive, les violations de la Charte des droits et libertés relevées par les tribunaux se maintiendront. Le projet de loi S-205 permettra de faire en sorte que cela n'est plus le cas.

Merci. Je répondrai à vos questions.

La vice-présidente : Merci.

Me Michael Spratt, avocat de la défense, AGP LLP, à titre personnel : Bonjour. J'ai passé près de 20 ans dans des salles d'audience, des salles du conseil, des couloirs, des salles de visite en établissement carcéral et beaucoup trop de temps au téléphone à essayer de savoir ce qui se passe lorsque les gens sont envoyés en détention.

Je suis reconnaissant d'être ici. Et je vais être franc : ce projet de loi m'offre quelque chose de rare dans ce domaine du droit : de l'espoir.

Vous avez tous vu les rapports de l'enquêteur correctionnel. Année après année, ils décrivent les mêmes sombres réalités : la surutilisation de l'isolement, le traitement discriminatoire, les lacunes dans les soins de santé mentale, la violence sexuelle et l'opacité bureaucratique. Ces conditions ne devraient jamais être normalisées. Nous envoyons des gens en prison à titre de peine, et non pour les punir davantage.

J'entends aussi ces histoires racontées directement par mes clients et leur famille.pire encore, bien que ces situations puissent être profondément troublantes, il n'y a rien de pratique que je puisse faire pour aider.

Les mécanismes internes de traitement des plaintes avancent à pas de tortue. L'enquêteur correctionnel peut apporter de la

timely remedies. Civil law suits are expensive and out of reach for most people behind bars.

Judges sentence people to jail assuming the law will be followed. They are regularly stunned when they hear stories of what happens behind bars. Bill S-205 recognizes this gap. It provides something our system has been missing for decades: a path back to the sentencing judge, the one impartial actor who already knows the case, the offender and understands basic constitutional principles.

Here is an example of how the current system is unfair and produces a two-tier justice system. Imagine two people who commit the same offence and they are sentenced to the same penitentiary-length sentence. Person A pleads guilty early. They're sentenced quickly and they enter the federal system. While inside, they face unlawful isolation or other mistreatment. Because it happens after sentencing, the judge has no ability to modify the sentence to reflect that harm or take any corrective action.

Person B takes longer to resolve their case. They are kept in provincial remand where they experience the exact same abuse, but because that mistreatment occurs before sentence is imposed, the judge can account for it using ordinary sentencing tools and reduce the sentence accordingly. Two people, same crime, same circumstances and unlawful treatment, but one gets a remedy and the other is out of luck. It is illogical, unfair and completely unavoidable.

Bill S-205 fixes this by allowing the judge to reduce a sentence where there has been unfairness in the administration of that sentence. This is sound criminal law. Proportionality should apply at every stage of sentencing even after the sentence is imposed.

I know this might be a bit uncommon in political work, but I do have some constructive suggestions.

Number one, the bill should make it clear that this section 1981 applies even with statutory mandatory minimums. Parliament uses mandatory minimums, sometimes unwise — mostly always unwise — but they do exist. That's a reality. To avoid litigation and confusion, I would recommend that Bill S-205 make it explicit that remedies are available regardless of any statutory minimum sentence. When the state violates someone's rights in the administration of a sentence, there should be a remedy.

lumière, mais ne peut pas offrir de recours en temps opportun. Les poursuites au civil coûtent cher et sont hors de portée de la plupart des personnes incarcérées.

Les juges imposent des peines d'emprisonnement en présumant que la loi sera respectée. Ils sont régulièrement stupéfaits lorsqu'ils entendent les histoires de ce qui s'est passé derrière les barreaux. Le projet de loi S-205 reconnaît cette lacune. Il offre une chose qui manque à notre système depuis des dizaines d'années : une voie d'accès au juge qui a imposé la peine, le seul acteur impartial qui connaît déjà l'affaire, le délinquant et qui comprend les principes constitutionnels fondamentaux.

Voici un exemple de la manière dont le système actuel est injuste et produit un système de justice à deux niveaux. Imaginez deux personnes qui commettent la même infraction et qui se voient imposer la même peine de deux ans ou plus. La personne A plaide coupable rapidement. Sa peine est imposée rapidement, et elle entre dans le système fédéral. Pendant son incarcération, elle fait face à un isolement illégal et à d'autres mauvais traitements. Étant donné que cela arrive après la détermination de la peine, le juge n'est pas en mesure de modifier la peine pour refléter ce préjudice ou prendre des mesures correctives.

La personne B prend plus de temps à régler son cas. Elle reste en détention provisoire provinciale, où elle fait l'objet des mêmes mauvais traitements, mais puisque ces mauvais traitements se produisent avant l'imposition de la peine, le juge peut en tenir compte en utilisant des outils de détermination de la peine ordinaires et réduire la peine en conséquence. Deux personnes, le même acte criminel, les mêmes circonstances et le même traitement illégal, mais l'une obtient un recours, et l'autre n'a pas cette chance. C'est illogique, injuste et tout à fait inévitable.

Le projet de loi S-205 règle ce problème en permettant au juge de réduire une peine en cas d'iniquité dans l'administration de la peine. Il s'agit d'un principe bien établi en droit pénal. La proportionnalité devrait s'appliquer à chaque étape de la détermination de la peine, même après son imposition.

Je sais que c'est peut-être un peu inhabituel dans la tâche politique, mais j'aimerais proposer quelques suggestions constructives.

Premièrement, le projet de loi devrait indiquer clairement que cet article 1981 s'applique même avec les peines minimales prévues par la loi. Le Parlement utilise les peines minimales, parfois de manière peu avisée — presque toujours —, mais elles existent. C'est une réalité. Pour éviter les litiges et la confusion, je recommande que le projet de loi S-205 exprime explicitement que les recours sont offerts sans égard à une peine minimale prévue par la loi. Lorsque l'État contrevient aux droits d'une personne dans l'administration d'une peine, il devrait y avoir un recours.

Number two, there is a disclosure problem. We can't help if we can't see. Let me be blunt, the federal corrections system is one of the opaque institutions in Canada. Clients are moved far from home, phone access is inconsistent, records are hidden behind internal processes, and the very people who control the documents are often the ones who are alleged to have committed the misconduct. For lawyers navigating this system, it's like trying to solve a murder mystery where the only witness is also the suspect and controls all the evidence.

Bill S-205 should include clear, automatic disclosure mechanisms so that lawyers know immediately when something happens. There should be an obligation of CSC to disclose all those reports in a timely way, and there should be an explicit power for the judge to order production of all of those records as part of the review mechanism.

There is always a problem with accessibility to counsel. Many people who need this remedy won't be able to afford a lawyer. I recommend Bill S-205 should include a provision modelled on the Youth Criminal Justice Act or the Criminal Code's section 46.3 allowing courts to appoint counsel when necessary to help move the process along and ensure that there is fairness.

And in 2025 it should go without saying that the applicant should be able to appear by video.

Often people are transferred across the country away from their support networks and far away from the judge who imposed the sentence. This is part of the problem. Remote attendance makes hearings faster, cheaper, more humane and it avoids transfers that can disrupt programming, counselling and the rehabilitation that we would want to see.

As a final thought, this bill isn't radical, it's responsible, it's humane, and frankly, it's overdue. When the state mistreats people in custody, there has to be a timely and meaningful remedy that's real. It has to be accessible. Courts are already trusted to impose sentences. This bill finally lets them ensure those sentences are administered lawfully as intended.

I would welcome your questions. I was trying my best to stay under five minutes to stay on your good side.

The Deputy Chair: You were 40 seconds over.

Deuxièmement, il y a un problème de divulgation. Il n'y a pas moyen d'aider si on ne voit rien. Je vais être d'une franchise brutale : le système correctionnel fédéral est une des institutions opaques au Canada. Les clients sont déplacés loin de chez eux, l'accès téléphonique est inégal, les dossiers sont cachés derrière des processus internes, et les personnes mêmes qui contrôlent les documents sont souvent celles qui sont présumées avoir commis l'inconduite. Pour les avocats qui naviguent dans ce système, c'est comme essayer de résoudre un meurtre non élucidé lorsque le seul témoin est aussi le suspect et qu'il contrôle l'ensemble des preuves.

Le projet de loi S-205 devrait inclure des mécanismes clairs de divulgation automatique de sorte que les avocats sachent immédiatement lorsque quelque chose se passe. Le SCC devrait être contraint de divulguer tous ces rapports en temps opportun, et le juge devrait disposer d'un pouvoir explicite d'ordonner la production de tous ces dossiers dans le cadre du mécanisme d'examen.

L'accessibilité à un avocat pose toujours problème. De nombreuses personnes qui ont besoin de ce recours n'auront pas les moyens de se payer les services d'un avocat. Je recommande que le projet de loi S-205 comprenne une disposition calquée sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ou l'article 46.3 du Code criminel, qui permet aux tribunaux de désigner un avocat, au besoin, pour faciliter le processus et garantir l'équité.

Et en 2025, il devrait aller de soi que le demandeur puisse comparaître par vidéoconférence.

Il arrive souvent que les gens soient déplacés à l'autre bout du pays, loin de leurs réseaux de soutien et loin du juge qui a imposé la peine. Cela fait partie du problème. La participation à distance rend les audiences plus rapides, moins chères, plus humaines, en plus d'éviter les transferts qui peuvent perturber les programmes, les services de counseling et la réadaptation que nous souhaitons voir.

Pour terminer, je tiens à dire que le projet de loi n'est pas radical; il est responsable, humain et, bien franchement, attendu depuis longtemps. Lorsque l'État maltraite des personnes en détention, il doit exister un recours opportun et véritable. Celui-ci doit être accessible. On fait déjà confiance aux tribunaux pour imposer des peines. Le projet de loi permet enfin de garantir que ces peines sont administrées dans le respect de la loi, comme prévu.

Je répondrai volontiers à vos questions. J'ai fait de mon mieux pour rester sous les cinq minutes afin d'être dans vos bonnes grâces.

La vice-présidente : Vous avez dépassé le temps de 40 secondes.

Margo Watt, Professor and Licensed Clinical Psychologist, as an individual: Thank you, chair. I'm a clinical psychologist and Professor Emeritus at St. Francis Xavier University in Nova Scotia. A significant part of my career has been delivering mental health services to federally incarcerated individuals, both men and women, but largely at the Nova Institution for Women in Truro, Nova Scotia.

Indeed, in the aftermath of Ashley Smith's death in custody, I served as the Chief of Mental Health and directed the mental health team at Nova Institution. I speak today as a clinical psychologist. All of this is to say that I do appreciate the challenges of delivering mental health services in prison. I fully appreciate the challenges because prisons are not therapeutic environments. They weren't designed to be therapeutic environments. They weren't designed philosophically, physically, operationally, so it's very hard to deliver services.

Nonetheless, 75% of the people who arrive at their door have mental health challenges and mental health problems, and a substantial proportion of that 75% — somewhere in the vicinity of 15% to 20% — have serious mental illnesses, so mental illnesses that significantly impair their functioning.

Co-morbid disorders or concurrent disorders are the norm, they're not the exception, all of which make for very complex and complicated assessments, complicated diagnoses and complicated treatments.

Of course they arrive at the door with mental health problems. The prison environment itself, with its disconnection from family, whether it's isolation, segregation, restraint, violence, with the noise alone is very counter therapeutic. It can both exacerbate the pre-existing conditions and it can contribute to new conditions, especially for those who arrive with a history of trauma. We know that at least 50% of the prison population has a history of trauma, adverse childhood experiences, sexual abuse, or physical abuse.

The lack of adequate and effective mental health services inevitably negatively impacts marginalized populations disproportionately. The problem that we have by not delivering good mental health services impacts those who are at increased risk even more so.

Year over year, of course, we see reports from the Office of the Correctional Investigator, from the Structured Intervention Units Implementation Advisory Panel on which I served with Howard Sapers, the Mental Health Commission of Canada, every report attests to the shortcomings and the failings of mental health services in our prisons.

Margo Watt, professeure et psychologue clinicienne agréée, à titre personnel : Merci, madame la présidente. Je suis psychologue clinique et professeure émérite à l'Université St. Francis Xavier en Nouvelle-Écosse. Pour une bonne partie de ma carrière, j'ai fourni des services de santé mentale à des personnes incarcérées dans les établissements fédéraux, hommes et femmes, mais principalement à l'Établissement Nova pour femmes à Truro, en Nouvelle-Écosse.

En effet, dans la foulée du décès d'Ashley Smith en détention, j'ai agi comme cheffe de la santé mentale et dirigé l'équipe de santé mentale à l'Établissement Nova. Je m'adresse aujourd'hui à vous en tant que psychologue clinique. Tout cela pour dire que je reconnaiss les défis liés à la prestation de services de santé mentale en prison. Je reconnaiss pleinement les défis, parce que les prisons ne sont pas des environnements thérapeutiques. Ils n'ont pas été conçus dans ce but, selon une approche philosophique, physique, opérationnelle, et c'est pourquoi il est très difficile de fournir des services.

Néanmoins, 75 % des personnes qui se présentent à leur porte ont des problèmes de santé mentale, dont une grande part — autour de 15 à 20 % — souffrent de maladies mentales, qui nuisent fortement à leur fonctionnement.

Les comorbidités et les troubles concomitants sont la norme, pas l'exception, et c'est ce qui rend les évaluations, les diagnostics et les traitements très compliqués.

Bien sûr, ils se présentent à la porte avec des problèmes de santé mentale. L'environnement carcéral lui-même, avec sa rupture de la famille, qu'il s'agisse d'isolement, de retenue, de violence, ou du seul bruit, est très contre-thérapeutique. Il peut à la fois exacerber les affections préexistantes et contribuer à de nouvelles affections, surtout pour les personnes qui ont des antécédents de traumatisme. Nous savons qu'au moins 50 % de la population carcérale a des antécédents de traumatisme, d'expériences négatives vécues pendant l'enfance, de violence sexuelle ou de violence physique.

L'absence de services de santé mentale adéquats et efficaces entraîne inévitablement des conséquences négatives sur les populations marginalisées, et ce, de manière disproportionnée. Le problème associé au manque de services de santé mentale adéquats est que cela touche davantage ceux exposés à un risque accru.

Année après année, bien sûr, nous recevons des rapports du Bureau de l'enquêteur correctionnel, du Comité consultatif sur la mise en œuvre des unités d'intervention structurée auquel j'ai siégé avec Howard Sapers, de la Commission de la santé mentale du Canada : chacun témoigne des lacunes et des échecs des services de santé mentale dans nos établissements carcéraux.

There are many reasons. I've indicated some of them, but one of the reasons that I would like to speak today is that we lack quality mental health professionals. This is a mental health problem. If 75% of the Senate had mental health problems — who is to say they don't. Well, in any situation, this is a health problem as much as it's a criminal justice problem.

One of the shortcomings that clearly has been evident as long as I've been associated with the Correctional Service is the lack of qualified mental health professionals. When I say qualified mental health professionals, I mean people who have specialized training, experience and expertise in mental health, people who are licensed to conduct assessments, direct treatment, or formally render diagnoses.

A health care professional is not de facto a mental health professional. You need specialized care, and yet CSC has been hard-pressed to be able to recruit and retain qualified mental health professionals. There are lots of reasons for that, some of which are similar to why it's not a therapeutic environment.

As we speak, in fact, it has been reported to me that there is a vacancy of 100 psychology positions in the Correctional Service.

My hope for Tona's Law is that we harken to the words that we need to get people out of prison; we need to get people appropriate mental health services, preferably services accessed in the community. Now, that requires, of course, that the community has to rise to the occasion. But it is my hope that Tona's Law — and in Tona's words — that we will endeavour. If we can't recruit, the situation is probably not going to change in the Correctional Service in terms of recruitment of professionals. Let's get them access to professionals when and where we can. That will require some effort on the part of the community.

Yes, done. The challenge is on the community.

The Deputy Chair: Absolutely. Thank you very much for your important remarks there.

Sheila Wildeman, Professor, Schulich School of Law, Dalhousie University: Thank you so much. I'm honoured to speak to you today in support of Tona's Law. I'm a law professor and director of the Law Institute at Dalhousie University on the unceded territory of the Mi'kmaq territory.

My work spans administrative law, disability and prison law, including habeas corpus and legal limits to psychiatric detention. I also co-chair East Coast Prison Justice Society.

Les raisons qui expliquent ce constat sont nombreuses. J'en ai mentionné quelques-unes, mais l'une des raisons dont j'aimerais parler aujourd'hui est l'absence de professionnels de la santé mentale de qualité. C'est un problème qui touche la santé mentale. Si 75 % des membres du Sénat souffraient de problèmes de santé mentale... qui sait s'ils n'en ont pas. Eh bien, dans chaque situation, il s'agit d'un problème de santé tout autant que d'un problème de justice pénale.

L'une des lacunes qui ressortent clairement depuis que je suis associée au Service correctionnel est l'absence de professionnels de la santé mentale qualifiés. Par « qualifiés », j'entends des personnes qui ont une expérience, une expertise et une formation spécialisées en santé mentale, qui sont autorisées à effectuer des évaluations, à fournir un traitement direct ou à rendre officiellement des diagnostics.

Un professionnel de soins de santé n'est pas de facto un professionnel de la santé mentale. Il nous faut des soins spécialisés, or le SCC a eu du mal à recruter et à retenir des professionnels qualifiés en matière de santé mentale. Il y a beaucoup de raisons à cela, dont certaines rappellent la raison pour laquelle ce n'est pas un environnement thérapeutique.

Au moment où nous nous parlons, en fait, il m'a été signalé qu'il y a 100 postes en psychologie vacants dans le Service correctionnel.

Mon souhait pour la Loi de Tona est que nous puissions écouter les paroles nous incitant à libérer les personnes incarcérées; nous devons fournir des services de santé mentale appropriés, préféablement des services accessibles dans la collectivité. Cela suppose, bien entendu, que la collectivité se mobilise et assume ses responsabilités. Mais mon souhait est que la Loi de Tona — et, pour reprendre les paroles de Tona — nous encourage à aller de l'avant. Si nous ne pouvons pas recruter, la situation ne changera probablement pas au sein du Service correctionnel pour ce qui est du recrutement de professionnels. Donnons-lui accès aux professionnels quand c'est possible. Cela exigeira un certain effort de la part de la collectivité.

Oui, c'est fait. C'est désormais à la collectivité de relever le défi.

La vice-présidente : Tout à fait. Je vous remercie de ces importants commentaires.

Sheila Wildeman, professeure, École de droit Schulich, Université Dalhousie : Merci beaucoup. Je suis honorée de m'adresser à vous aujourd'hui en faveur de la Loi de Tona. Je suis professeure de droit et directrice de l'institut de droit à l'Université Dalhousie située sur le territoire non cédé des Mi'kmaqs.

Mon travail englobe le droit administratif, le droit des personnes handicapées et le droit carcéral, y compris l'habeas corpus et les limites juridiques à la détention psychiatrique. Je

I am proud to call Tona Mills a friend. Senator Pate introduced us in 2018, 20 years after I first encountered Tona's story while researching unconstitutional barriers to mental health care for federally sentenced women. Back in 1998, I learned how CSC's cottage-style redesign of prisons for women had backfired: women deemed high-risk high needs including Tona, were pepper-sprayed, stripped, restrained and held in prolonged solitary confinement for months in the men's facility at Springhill.

For Tona, a Sixties Scoop survivor of Coast Salish lineage whose carceral pathway involved a series of progressively urgent cries for help, this was but one chapter in 10 years of gross deprivation and violation in Canada's prisons. Her story reflects systemic discrimination against Indigenous women who constitute, as you know, half of federally sentenced women and carry, as Ms. Watt said, compounded colonial trauma worsened by incarceration, including disproportionate force and securitization.

In 1998, I argued in an unpublished student paper — and there is a story there — that CSC was creating and escalating so-called high-risk, high-need women's trauma and mental health problems in ways that violated their security of the person and equality. Appellate court judgments now confirm that when solitary confinement exacerbates serious mental health problems, this is a human rights violation. That insight also informs the Office of the Correctional Investigator's recent pronouncement that CSC is structurally ill-equipped to meet the needs of persons with mental health problems, intellectual disabilities or both, instead translating these into risk and responding with violent securitization.

The tragic deaths of Ashley Smith, Matthew Hines and Stéphane Bissonnette, and the 2000-plus days of solitary confinement of Dene man Joey Toutsaint, are variations on this theme.

Three systemic drivers explain these institutional dynamics: First, the Governance problem, CSC's paramilitary model intransigently favours security over therapeutic ends and this infiltrates budgeting, hiring, training and more. Second, the problem of institutional culture. Correctional officers are acculturated to contain perceived deviation with force. Third, the problem of dual loyalties, whereby CSC health staff are conscripted into risk management and securitization contrary to their professional ethics.

suis également coprésidente de l'East Coast Prison Justice Society.

Je suis fière de dire que Tona Mills était mon amie. La sénatrice Pate nous a présentées en 2018, 20 ans après que je suis tombée pour la première fois sur l'histoire de Tona en faisant des recherches sur les obstacles inconstitutionnels aux soins de santé mentale pour les femmes purgeant une peine de ressort fédéral. En 1998, j'ai appris que la refonte par le SCC des prisons pour femmes, inspirée du modèle pavillonnaire, avait eu des effets contraires à ceux escomptés : les femmes considérées comme présentant un risque et des besoins élevés, dont Tona, ont été aspergées de gaz poivré, dépouillées de leurs vêtements, attachées et maintenues en isolement cellulaire prolongé pendant des mois dans l'établissement pour hommes à Springhill.

Pour Tona, survivante de la rafle des années 1960 issue des Salish du littoral, dont le parcours carcéral s'est traduit par une série d'appels à l'aide de plus en plus pressants, il ne s'agissait là que d'un chapitre parmi 10 années de grossières privations et de violations dans les prisons du Canada. Son histoire reflète la discrimination systémique contre les femmes autochtones qui constituent, comme vous le savez, la moitié des femmes purgeant une peine de ressort fédéral et qui portent, comme Mme Watt l'a dit, le traumatisme colonial aggravé par l'incarcération, y compris l'usage disproportionné de la force et la sécurisation.

En 1998, j'ai avancé dans un article étudiant non publié — et il y a là une histoire — l'argument selon lequel le SCC créait et exacerbait un soi-disant traumatisme des femmes présentant un risque et des besoins élevés et des problèmes de santé mentale de manière à porter atteinte à leur sécurité de la personne et à leur égalité. Les jugements de la cour d'appel confirment maintenant que, lorsque l'isolement cellulaire exacerbe des problèmes de santé mentale graves, cela constitue une atteinte aux droits de la personne. Ces connaissances orientent également l'annonce récente du Bureau de l'enquêteur correctionnel selon laquelle le SCC est structurellement mal équipé pour répondre aux besoins des personnes présentant des problèmes de santé mentale, des déficiences intellectuelles ou les deux, traduisant plutôt ces problèmes en risque et répondant par une sécurisation violente.

Les décès tragiques d'Ashley Smith, de Matthew Hines et de Stéphane Bissonnette, et les plus de 2 000 jours d'isolement cellulaire de l'homme dénommé Joey Toutsaint, ne sont que des variations sur le même thème.

Trois facteurs systémiques expliquent ces dynamiques institutionnelles : premièrement, le problème de gouvernance; le modèle paramilitaire du SCC favorise de manière intransigeante la sécurité au lieu des fins thérapeutiques, et cela se répercute sur l'établissement des budgets, l'embauche, la formation et ainsi de suite. Deuxièmement, le problème de la culture institutionnelle. Les agents correctionnels sont acculturés à contenir par la force les écarts perçus. Troisièmement, le problème des loyautés partagées, lorsque le personnel de santé du SCC est enrôlé dans

Into this mix comes Bill S-205, with four critical reforms to short-circuit the risk securitization of health needs: These include two oversight mechanisms and two alternative pathways.

First, the bill requires judicial oversight of SIU placement within 48 hours to validate security or other justifications and ensure access to meaningful human contact. This interrupts the Byzantine SIU-internal-review structure in which Mr. Sapers has spoken to and in which Indigenous, racialized and disabled persons are disproportionately ensnared.

Lest you think this review is redundant given the constitutionalized right to habeas corpus, I note prisoners face significant barriers accessing habeas corpus whether due to mental health problems, fear of reprisals, or risks that as self-reps they will not only fail but be hit with costs and vexatious litigant status.

The second oversight piece is the bill codifying the Arbour remedy, whereby judges may reduce a sentence where illegality makes imprisonment harsher than intended. As Mr. Spratt has noted, judges already adjust sentences prospectively for abusive remand conditions; this permits a corresponding retrospective adjustment vindicating the rule of law behind prison walls.

Last are two further pressure release valves. First, if a health professional identifies that a person has disabling mental health issues on grounds that the Corrections and Conditional Release Act describes, the person must be transferred to a provincial mental health facility; the idea being, a place where care, not securitization, is prioritized. As you know, Dr. Zinger has made a complementary recommendation, adding that CSC should redirect the \$1.3 billion earmarked to replace the Shepody's Healing Centre to fund provincially partnered, acute mental health care spaces.

Second, the bill says the commissioner must seek to identify Indigenous organizations and others to effect agreements on community-based administration of sentences and supervision of parole. This duty aligns with UNDRIP and with British Columbia's Prisoners' Legal Services' recommendation that CSC redirects one third of its \$3 billion budget toward Indigenous-led community supports.

la gestion des risques et la sécurisation, en contradiction avec son éthique professionnelle.

Dans ce contexte, le projet de loi S-205 propose quatre réformes majeures visant à court-circuiter la sécurisation des risques liés aux besoins de santé : cela comprend deux mécanismes de surveillance et deux voies de substitution.

Premièrement, le projet de loi prévoit la surveillance judiciaire d'un placement dans une UIS dans les 48 heures afin de valider la sécurité ou d'autres justifications et de garantir l'accès à des contacts humains significatifs. Cela vient perturber la structure byzantine de l'examen interne des UIS, dont M. Sapers a parlé et dans laquelle les personnes autochtones, racisées et handicapées sont disproportionnellement entraînées.

Afin que vous ne pensiez pas que cet examen est redondant, compte tenu du droit constitutionnalisé à l'habeas corpus, je souligne que les détenus sont exposés à des obstacles importants pour ce qui est de l'accès à l'habeas corpus, que ce soit en raison de problèmes de santé mentale, de la crainte de représailles ou du risque que, en tant que personnes autoreprésentées, elles s'exposent non seulement à l'échec, mais également à des frais et au statut de plaideur quérulent.

Le deuxième élément de surveillance est le fait que le projet de loi codifie la solution proposée par la juge Arbour, en fonction de laquelle les juges peuvent réduire une peine lorsque l'illégalité rend l'emprisonnement plus difficile que prévu. Comme Me Spratt l'a mentionné, les juges adaptent déjà les peines de manière prospective en fonction de conditions de détention provisoire abusives; cela permet un rajustement rétrospectif correspondant qui fait valoir la règle de droit derrière les murs carcéraux.

Enfin, il reste deux autres soupapes de sécurité. Premièrement, si un professionnel de la santé détermine qu'une personne souffre de troubles mentaux invalidants au sens décrit par la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, la personne doit être transférée vers un établissement de santé mentale provincial; il s'agit d'un lieu où les soins, et non pas la sécurisation, sont la priorité. Comme vous le savez, M. Zinger a formulé une recommandation complémentaire, ajoutant que le SCC devrait réaffecter les 1,3 million de dollars réservés afin de remplacer le Centre de rétablissement Shepody pour financer des lieux de soins de santé mentale de courte durée en partenariat avec la province.

Deuxièmement, le projet de loi dit que le commissaire doit chercher à cerner les organisations autochtones et d'autres partenaires afin de conclure des ententes sur l'administration communautaire des peines et la surveillance des libérations conditionnelles. Cette obligation s'inscrit dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, et la recommandation des Prisoners' Legal Services

Moreover, in expanding sections 81 and 84 agreements to organizations representing other disproportionately securitized groups such as Black, trans and disabled persons, the bill recognizes the need to repair multiple, ongoing discriminatory harms.

To conclude, I return to Tona Mills. Tona Mills spent many years in hospital recovering from 10 years of torture in prison. A few years back, she moved into a warm and welcoming supported-living apartment. Then tragedy struck again: as you have heard, terminal cancer.

Tona has gifted her staff with personalized tattoos to remember her by, expressive of her creative, wry spirit and loving personality. This bill is your gift from Tona. With it, we can promote timely oversight of solitary confinement and relieve the prison system of its worst excesses; one, by redirecting people with serious mental health conditions to hospitals and community supports; and two, by incentivizing community alternatives for Indigenous and other disproportionately securitized, violated and debilitated individuals and groups. I urge you to pass this bill, and I welcome your questions. I apologize if I went over my time. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you. We will now have questions from senators.

I will ask honourable senators to confine their questions, and answers to keep it succinct so I can give a five-minute exchange to each of you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I would like to return to section 11, which allows for a reduction in sentence in certain circumstances. Mr. Spratt, from the defence's point of view, is this new recourse allowing for a reduction in sentence on grounds of injustice, oppression or abuse really accessible to prisoners, or is it more theoretical, given the limited access to legal aid and advice? You mentioned it briefly, but is it something that merely embellishes the bill, or will it really change things?

de la Colombie-Britannique pour que le SCC réaffecte le tiers de son budget de 3 milliards de dollars à des mesures de soutien communautaire dirigées par les Autochtones.

De plus, en élargissant les ententes prévues au titre des articles 81 et 84 pour inclure les organisations qui représentent d'autres groupes disproportionnément touchés par la sécurisation comme les Noirs, les personnes trans et les personnes handicapées, le projet de loi reconnaît la nécessité de réparer les nombreux préjudices discriminatoires continus.

Pour conclure, je reviens à Tona Mills. Tona Mills a passé de nombreuses années à l'hôpital pour se remettre de 10 années de torture en prison. Il y a quelques années, elle est déménagée dans un appartement de soutien à la vie autonome, chaleureux et accueillant. Puis la tragédie a frappé de nouveau : comme vous l'avez entendu dire, elle a eu un cancer terminal.

Pour qu'ils se souviennent d'elle, Tona a donné à ses employés des tatouages personnalisés, une expression de son esprit créatif et narquois et de son caractère affectueux. Ce projet de loi est votre cadeau de Tona. Avec lui, nous pouvons promouvoir la surveillance opportune de l'isolement cellulaire et libérer le système carcéral de ses pires excès. D'abord, en redirigeant les personnes aux prises avec de graves problèmes de santé mentale vers les hôpitaux et les soutiens communautaires; ensuite, en encourageant les solutions de recharge communautaires pour les Autochtones et les autres personnes et groupes disproportionnellement soumis à la sécurisation, à des violations et à la vulnérabilisation. Je vous presse d'adopter le projet de loi, et je répondrai volontiers à vos questions. Je m'excuse si j'ai dépassé mon temps. Merci.

La vice-présidente : Merci. Nous passerons maintenant aux questions des sénateurs.

J'invite les honorables sénateurs et sénatrices à restreindre leurs questions et à garder leurs réponses succinctes pour que je puisse accorder à chacun d'entre vous un échange de cinq minutes.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais revenir sur l'article 11, qui permet de réduire une peine dans certaines circonstances. Maître Spratt, du point de vue de la défense, ce nouveau recours permettant de demander une réduction de peine pour injustice, oppression ou abus est-il réellement accessible pour les personnes détenues, ou est-il davantage théorique, compte tenu de l'accès limité à l'aide juridique et aux conseils? Vous en avez parlé un peu, mais est-ce une chose qui ne fait qu'embellir le projet de loi, ou cela va-t-il vraiment changer les choses?

[English]

Mr. Spratt: I think that you are right to be concerned about resources. Resources are scarce in the judicial system.

First, the resource of court time is something that needs to be taken into account. I think that you don't want to water down what could be a good bill that can drastically impact how sentences are carried out and the application of Charter principles just because there is a hypothetical concern about resources.

There definitely is going to be some tension there. In the criminal justice system, we talk about deterrence a lot. We talk about ways to prevent problems before they happen. Judicial oversight and monitoring and the threat of a sentence reduction might actually save judicial resources in the long run by cutting off and examining these problems and finding a solution before they consume even more time and provide obviously a disincentive for the organizations knowing that they will have to account for their actions in a public forum like the courthouse.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I now have a question for Ms. Watt.

[English]

I was interested in what you concluded with. I wonder, where is the solution? You say there is no psychiatrist or experts in mental health in the prisons, or very little, and you are now counting on the community to do it; however, there is also a real problem in the community with the absence or the very low number of psychiatrists.

Are we going to invent them? How can we also — I was reading a doctor who was saying, "Well, it is difficult for us to take on the prisoners and not care for our own prisoners, provincial or sick people."

Where is the solution?

Ms. Watt: Where is the solution is a good question.

To begin with, we're short mental health professionals everywhere. What we're seeing in the prison is not changing. It doesn't change, year over year, decade over decade. We do have professionals. They cannot attract some of the professionals they need, like psychologists. They cannot attract psychologists. Psychologists, psychiatrists can do the types of assessment and diagnosis I was talking about.

[Traduction]

Me Spratt : Je pense que vous avez raison de vous préoccuper des ressources, qui se font rares dans le système judiciaire.

Premièrement, la ressource du temps des tribunaux est une chose dont on doit tenir compte. Je pense que vous ne voulez pas affaiblir ce qui pourrait être un bon projet de loi susceptible d'influencer de manière radicale la façon dont les peines sont purgées et l'application des principes de la Charte à cause d'un seul souci hypothétique au sujet des ressources.

Il y aura assurément quelques tensions. Dans le système de justice pénale, nous parlons beaucoup de dissuasion. Nous discutons de moyens de prévenir les problèmes avant qu'ils ne surviennent. La surveillance judiciaire et le suivi ainsi que la menace d'une réduction de peine pourraient dans les faits permettre d'économiser des ressources judiciaires à long terme, en interrompant et examinant ces problèmes et en trouvant une solution avant qu'ils ne grugent plus de temps et fournissent évidemment des incitatifs pour les organisations, sachant qu'elles devront rendre compte de leurs actes dans une tribune publique comme la salle d'audience d'un tribunal.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : J'ai maintenant une question pour Mme Watt.

[Traduction]

Votre conclusion m'intéresse. La question que je me pose c'est, où est la solution? Vous affirmez qu'il n'y a aucun psychiatre ou aucun expert en santé mentale dans les prisons, ou très peu, et à présent, vous comptez sur la collectivité pour faire ce travail; cependant, la collectivité est également confrontée à un réel problème : elle compose avec un nombre très restreint, voire une pénurie de psychiatres.

Allons-nous les inventer? Comment pouvons-nous également... Je lisais ce qu'un médecin avait écrit : « Eh bien, il nous est difficile d'accepter de prendre en charge ces détenus, et de ne pas prendre soin de nos propres détenus, qu'ils soient de la province ou qu'il s'agisse de personnes malades. »

Où est la solution?

Mme Watt : Vous posez une excellente question.

Tout d'abord, il y a une pénurie de professionnels de la santé mentale partout. Ce que nous observons dans les prisons ne change pas. La situation reste identique d'année en année, de décennie en décennie. Des professionnels, nous en avons. Les prisons ne peuvent pas attirer certains des professionnels dont elles ont besoin, comme des psychologues. Elles n'arrivent pas à attirer des psychologues. Les psychologues et les psychiatres

There are psychologists, psychiatrists in the community. Psychiatry has a mechanism for coming into the prison, maintaining their full practice in the community, but coming in on a structured basis. Some of that could be done better for psychologists so that provisions are made to make it easier for psychologists to come in to do specific things.

I do appreciate, however, that when I threw in the last statement about the community, that it is a big challenge. As a clinical psychologist, the history of this field is we have abandoned people. We have criminalized people. We de-institutionalize. We were supposed to have resources in the community, and we ended up criminalizing people.

We do, as a community, have a responsibility to do better.

Perhaps I was being a little naive or perhaps facetious in saying we need to get more connections with the community, not unlike what Ms. Wildeman had mentioned about the money from Shepody Healing Centre going into provincial beds. That is putting money into the community, putting money into Pinel in Montreal, putting money into community-based resources where interventions cannot be subordinated to operations.

Senator Prosper: I want to begin by thanking you for coming here today and sharing your testimony. It would be nice to have great news, I would imagine, but the realities, as you outlined, have been quite prevalent for some time. I do want to recognize your resolve to help make a difference here.

To pick up on the point made earlier about communities, Ms. Wildeman, you mentioned community supports. You talked about the potential or possibility, maybe one third of the CSC budget going toward community-led Indigenous initiatives.

Ms. Watt, you also spoke about community.

Can you provide insight on what those community initiatives are? What are the approaches? Are there any that exist out there? If not, what would some of these Indigenous-led community initiatives look like?

Ms. Wildeman: I am glad you asked. As director of the Health Justice Institute, I was fortunate to team up with the chancellor's chair in Aboriginal law and policy this spring, Professor Naomi Metallic, and we co-hosted an event that we called Indigenous Community-led Disability Supports on

peuvent effectuer les types d'évaluation et poser les diagnostics dont je parlais.

Il y a des psychologues et des psychiatres au sein de la collectivité. En psychiatrie, un mécanisme permet aux professionnels d'aller travailler dans les prisons, tout en continuant de pratiquer à temps plein dans la collectivité, mais il leur permet de le faire d'une manière structurée. Une partie de ce mécanisme pourrait être améliorée, en ce qui concerne les psychologues, pour qu'il soit possible que les psychologues puissent plus facilement venir faire des choses spécifiques.

Je reconnais, toutefois, que ce que j'ai mentionné plus tôt concernant la collectivité représente un défi de taille. En tant que psychologue clinicienne, je sais que le passé de mon domaine montre que nous avons abandonné les gens. Nous les avons criminalisés. Nous ne plaçons plus les gens dans des institutions. Nous étions censés disposer de ressources dans la collectivité, mais nous avons fini par criminaliser les gens.

En tant que communauté, il nous incombe de mieux faire.

J'ai peut-être été un peu naïve, ou peut-être que mon commentaire était facétieux lorsque j'ai affirmé que nous devions créer plus de liens avec la collectivité, un peu comme ce que Mme Wildeman a mentionné en parlant du fait que l'argent du centre de rétablissement Shepody était consacré à des placements à l'échelle provinciale. Il s'agit de verser des fonds au profit de la collectivité, de l'Institut Pinel à Montréal, et des ressources communautaires où les interventions ne sauraient être subordonnées aux activités.

Le sénateur Prosper : J'aimerais commencer par vous remercier de votre présence aujourd'hui, et de vos témoignages. J'imagine que nous aurions aimé avoir de bonnes nouvelles, mais comme vous l'avez expliqué, depuis un bon moment, nous sommes en butte à cette réalité. Je tiens toutefois à reconnaître votre détermination à changer la donne, ici.

Pour en revenir à ce que vous avez mentionné concernant les collectivités, madame Wildeman, vous avez évoqué les soutiens communautaires. Vous avez parlé du potentiel ou de la possibilité que le tiers du budget du SCC peut-être soit consacré à des initiatives communautaires menées par les Autochtones.

Madame Watt, vous avez aussi parlé de la collectivité.

Pouvez-vous nous expliquer ce que sont ces initiatives communautaires? Quelles en sont les approches? En existe-t-il déjà? Sinon, décrivez-nous à quoi ressembleraient certaines de ces initiatives.

Mme Wildeman : Je suis contente que vous ayez posé la question. En tant que directrice de la Health Justice Institute, j'ai eu la chance de faire équipe avec la titulaire de la chaire du chancelier en droit et politique autochtones, la professeure Naomi Metallic, pour organiser en collaboration un événement

Wabanaki lands. We hosted an all-day event where people came together and shared the work they are doing. Some people, it was extraordinary. They hadn't really had the resources or time to lift up what they were doing and even share with one another, but it was profound. I will gladly share with the committee the report we produced out of that event later.

The Wabanaki Council on Disability was there. I think that Conrad Saulis has presented to this committee before. They spoke in part about quite profound conceptions of disability. They were taking down to the studs the idea of what disability is and what it means to support disability.

Beyond that, we had folks from a range of organizations and initiatives, some of which have been around a long time. You are well aware, I'm sure, of Mawita'mk. Rosie Sylliboy is the executive director, and they've been doing residential-based supports for folks with quite chronic mental health and other disabilities for a long time. Ms. Sylliboy talked about their work.

We also heard from the Diamond Bailey Healing Centre, which is an organization associated with a Friendship Centre. It's an urban-based, shorter-term residential support stay. Often there are folks who have been criminalized, who are involved in either substance use or mental health treatments. There is a focus on back to the land, but I have to say, one of the things that those folks said was, "We don't have land. We have this wonderful facility, but we don't have access to land." So the lack of resources.

There were many other examples: folks supporting youth, folks supporting youth in the education system from Eskasoni, a lot of sharing. But the common denominator was the lack of resources to sustain in a way that could be continued to be as creative and imaginative as the roots of these initiatives really were.

That is a "to be continued." My takeaway from that was these are precisely the kinds of initiatives that deserve resourcing both through the framework of the sections 81 and 84 agreements. I think it sounds a little scary because it sounds like maybe dumping people who have not been well served — for some people, it is decades in the criminal justice system — and dumping them on communities. But that is not the way to approach it, in my mind. The way to approach it is to go back to the roots of the incredible expertise and knowledge that is

que nous avons baptisé « Mesures de soutien aux personnes handicapées menées par les Autochtones sur les territoires des Abénakis ». L'événement a duré toute la journée et a rassemblé des personnes qui ont fait partie de leur travail. C'était extraordinaire, et même si certains manquaient de temps ou de ressources pour parler de leur travail ou échanger avec les autres, c'était significatif. Je ferai volontiers part du rapport que nous avons rédigé à la suite de cet événement au comité, plus tard.

Le Wabanaki Council on Disability était présent. Il me semble que Conrad Saulis avait déjà comparu devant votre comité auparavant. L'organisme avait, en partie, parlé des conceptions assez profondes ayant trait à l'incapacité, et a ramené à l'essentiel ce qu'est un handicap, et ce que cela signifie de soutenir des personnes en situation de handicap.

Mis à part le Wabanaki Council on Disability, des représentants d'autres organisations et initiatives sont également intervenus, et parmi ces organisations et initiatives, certaines existent depuis très longtemps. Je suis certaine que vous connaissez l'existence de Mawita'mk. Rosie Sylliboy en est la directrice administrative, et cela fait très longtemps que l'organisme offre des mesures de soutien dans un cadre résidentiel aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale assez chroniques, et d'autres handicaps. Mme Sylliboy a également parlé du travail que l'organisme effectue.

Nous avons également rencontré des représentants du centre de guérison Diamond Bailey, une organisation associée à un centre d'amitié. Les résidents bénéficient d'un séjour de soutien de courte durée en milieu résidentiel dans un cadre urbain. Souvent, il s'agit de personnes qui ont été criminalisées, qui ont consommé des substances ou qui ont reçu des traitements en raison de problèmes de santé mentale. On fait beaucoup porter l'accent sur le retour à la terre, mais je dois dire qu'on entend souvent bon nombre de ces personnes dire, « Nous n'avons pas de terre. Nous avons cet établissement merveilleux, mais nous n'avons pas accès à la terre. » Donc, c'est plutôt le manque de ressources dont il est question.

Nous avons eu beaucoup d'autres exemples : des personnes qui soutiennent les jeunes, des personnes qui soutiennent les jeunes dans le système éducatif d'Eskasoni; il y a beaucoup de partages. Mais ce qui revenait tout le temps, c'était le manque de ressources pour continuer de préserver la créativité et l'imagination qui caractérisent ces initiatives.

D'autres événements de ce genre seront organisés à l'avenir. Ce que j'en ai retenu, c'est qu'il s'agit précisément des genres d'initiatives qui méritent un financement par l'entremise des accords en vertu des articles 81 et 84. Je pense que cela paraît un peu effrayant, car on dirait qu'on va relâcher des personnes qui n'ont pas été bien servies — parmi elles, certaines ont passé des décennies dans le système de justice pénale — et les relâcher au sein des collectivités. Mais selon moi, ce n'est pas la bonne approche. Ce qu'il faudrait faire, c'est de demander aux

already happening and ask folks in a meaningful way what can be done.

Thank you for that.

Senator Prosper: Thank you.

Ms. Watt: As I mentioned to you previously, Senator Prosper, the work that is being done around sections 81 and 84, if we accept that prisons are counter-therapeutic environments, then getting people back into communities, especially Indigenous people back to their communities, is a therapeutic approach that needs to be better explored and has been underutilized.

Senator Simons: My question is for Mr. Sapers, who once upon a time was my MLA in another life.

In your opening comments, you painted a very distressing picture of an unwillingness by Corrections to follow the black letter law and to follow up on direct orders. What confidence do you have that any change we might make with this piece of legislation would actually make the law something that would be followed?

Mr. Sapers: Senator, thank you for that question. You have nailed it.

There is a cultural problem with CSC. They are resistant to oversight, and they tend to circle the wagons and make things adversarial when they don't need to be.

We've tried many different approaches in terms of oversight. The latest has been the creation of these IEDMs. It's not working. Court supervision may change that, it may not, but at least it would be more transparent and public.

At some point, both the public and the governments they elect will have to take more assertive action to rein in Correctional Service Canada and ensure they are compliant with their legal responsibilities and their policy framework. More accountability is always better than less and more transparency is always better than less. I think Bill S-205 gives us some hope that both of those things will happen.

I will leave it there.

Senator Simons: Section 33(2) says:

A person's confinement may not have a duration of more than 48 hours unless authorized by a Superior Court under subsection (3).

personnes qui disposent d'une incroyable expertise et somme de connaissances en la matière ce qu'il convient de faire.

Merci.

Le sénateur Prosper : Merci.

Mme Watt : Comme je vous l'ai précédemment expliqué, sénateur Prosper, en vertu des articles 81 et 84... si nous reconnaissons que les prisons sont des environnements contre-thérapeutiques, le fait de permettre à ces personnes de réintégrer les collectivités, surtout à des personnes autochtones de réintégrer leurs communautés, est une approche thérapeutique qui mérite d'être mieux explorée, et, qui n'a pas été suffisamment mise en pratique.

La sénatrice Simons : Ma question s'adresse à M. Sapers, qui, il était une fois, dans une autre vie, était mon député provincial.

Dans vos observations liminaires, vous avez parlé du refus des services correctionnels de respecter la règle de droit immuable, et d'obéir à des ordres directs, et ce que vous avez décrit était assez déprimant. Êtes-vous certain que toute modification que nous pourrions apporter à ce projet de loi, une fois adopté, sera effectivement respectée?

M. Sapers : Merci d'avoir posé la question, madame la sénatrice. Vous avez visé dans le mille.

Le problème avec le SCC est d'ordre culturel. Les membres ont tendance à s'opposer à la surveillance, à s'unir et se défendre contre les critiques, et à rendre les choses plus compliquées qu'elles ne devraient l'être.

Nous avons essayé bon nombre d'approches en ce qui concerne la surveillance. Par exemple, récemment, nous avons nommé ces DEI. Mais, cela ne fonctionne pas. Il se peut que, avec la surveillance judiciaire, les choses changent, ou non, mais au moins, les choses seraient plus transparentes et publiques.

Un jour ou l'autre, le public et les gouvernements qu'il élit devront agir avec plus de fermeté pour obliger le Service correctionnel du Canada à respecter ses responsabilités légales et le cadre stratégique. Mieux vaut trop de transparence que pas assez, et il en va de même pour la reddition de comptes. Je crois que le projet de loi S-205 est porteur d'espoir, car l'accent sera davantage mis sur la reddition de comptes et la transparence.

Je vais m'arrêter ici.

La sénatrice Simons : Le paragraphe 2 de l'article 33 mentionne ce qui suit :

Sauf si une cour supérieure l'autorise en vertu du paragraphe 3, cette incarcération ne peut durer plus de 48 heures.

How definitive do you think that is? Would that actually be followed? If it were to be followed, do we need to consider an amendment so there could be subsequent review?

The way this is written, if the court says that after 48 hours it's fine, there isn't an end or another point at which the court checks in and says, "All right. That is enough days now."

Mr. Sapers: Yes. I have thought about that. I don't have a perfect answer.

I think what would happen in a practical sense is that Correctional Service Canada would try to avoid, to the extent possible, that kind of judicial oversight. I think they may be more proactive, and we may see fewer people go into those conditions of confinement.

On the flipside of that is a concern that CSC will continue to find new ways to isolate people who are sort of off the books. There has to be a combination of things like the Office of the Correctional Investigator, like IEDMs, and like parliamentary visits so that there are more eyes on CSC operations.

I do think it is time we tried some different approaches. I will add it is not just about oversight of existing policy. I think there are other structural reforms.

Bill S-205 talks about taking advantage of existing law so that people with health issues, including mental health issues, will be treated in health care environments primarily.

There should be a structural change that would direct people who are ill into health systems. Let the prison system run prisons, and let health authorities run health-providing systems and organizations.

This trend of moving away from corrections making health care is profound, and Correctional Service Canada is one of the last holdouts in that regard. It's not just the oversight. It's not just what Bill S-205 can bring, but there are some other structural changes needed as well.

If I can just reflect on the previous question about opportunities for Indigenous program services and transfer of authority, in 2013 I released a report called *Spirit Matters: Aboriginal People and the Corrections and Conditional Release Act* that highlighted the problems and had some reasonable recommendations for improvement. Ten years later, the office, under Dr. Zinger, released a report called *Ten Years Since Spirit Matters* highlighting exactly the same problems and being forced to repeat some of the same recommendations.

Pensez-vous que ce paragraphe est assez définitif? Est-ce qu'il sera véritablement respecté? Si oui, a-t-on besoin de prévoir un amendement afin de faciliter un examen ultérieur?

Selon ce qui est écrit, si la cour affirme qu'après 48 heures la personne peut être libérée, il n'y a pas de fin, ou un autre moment où la cour intervient pour dire : « D'accord. Vous avez passé suffisamment de jours là. »

M. Sapers : Effectivement. J'y ai pensé. Je n'ai pas de réponse parfaite.

Je pense que ce qui se passerait, en pratique, c'est que Service correctionnel Canada tenterait d'éviter, dans la mesure du possible, ce genre de surveillance judiciaire. Je pense qu'il se peut qu'il soit plus proactif, et que l'on voie moins de personnes se faire incarcérer dans ces conditions.

Par ailleurs, on s'inquiète du fait que le SCC continuera de trouver des moyens d'isoler les personnes qui sont un peu en marge des lois. Il faut qu'une combinaison de choses soit mise en place, comme le Bureau de l'enquêteur correctionnel, les DEI, et les visites parlementaires afin d'augmenter la surveillance des activités du SCC.

Je crois qu'il est temps que nous essayions différentes approches. J'ajouterais qu'il n'est pas uniquement question de la surveillance des politiques existantes. Je pense que d'autres réformes structurelles s'imposent.

Le projet de loi S-205 mentionne le fait qu'il faut tirer parti des lois existantes afin que les personnes qui composent avec des problèmes de santé, y compris des problèmes de santé mentale, soient essentiellement soignées dans des environnements de soin.

Il faut qu'il y ait un changement structurel qui veillerait à ce que les personnes malades soient dirigées vers des systèmes de soins de santé. Qu'on laisse le système carcéral gérer les prisons, et qu'on laisse les autorités sanitaires gérer les systèmes et les organisations de soins de santé.

Cette tendance visant à faire en sorte que ce ne soit plus les services correctionnels qui assurent les soins de santé est significative, et le SCC représente l'un des derniers obstacles. Il ne s'agit pas uniquement de la surveillance. Il ne s'agit pas uniquement de ce que le projet de loi S-205 peut apporter : d'autres changements structurels nécessaires s'imposent.

Si je peux simplement revenir à la question précédente ayant trait aux occasions liées aux programmes et services autochtones et au transfert des pouvoirs, en 2013, j'ai publié un rapport intitulé, *Une question de spiritualité : Les Autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, lequel soulignait les problèmes, et a émis des recommandations raisonnables d'améliorations. Dix ans plus tard, le bureau, sous la direction de M. Zinger, a publié un rapport intitulé, *Dix ans depuis Une question de spiritualité*, lequel souligne exactement

We have to stop that cycle and get serious about holding CSC accountable. Court supervision and court oversight is a step.

Senator Simons: Thank you very much.

Senator Saint-Germain: Welcome to all of you, and a special welcome to Howard Sapers, with whom I have worked.

First, a little context. For over 10 years I was the Quebec Public Protector, and then I oversaw the 19 correctional centres of Quebec and also the hospital, including the mental health institutions. I would recognize many of the issues regarding the respect of residual rights of the detainees. I want to also highlight the fact that in mental health institutions, there are many flaws with respect to the rights of the people living or coping with mental health issues.

My first question is for you, Professor Watt, and I have concerns with the definition of “mental health” or “disabling mental health issues” used in Bill S-205, “refusing to interact with others,” “engaging in self-injurious behaviour,” “showing symptoms of a drug overdose,” “and showing signs of emotional distress or exhibiting behaviour that suggests they are in urgent need of mental health care.”

Do you believe that with such a broad definition we will contribute to having too broad of a proportion of detainees that will have to go to the courts or go to the hospital, especially the psychiatric hospital, and then that will be unmanageable with no additional guarantee that their rights will be respected during this — I would say — transition time and sometimes more than a transition time?

I would like to hear you on this.

Ms. Watt: Thank you for that question.

My response would be that this is why we need, throughout the system, people who are qualified to make decisions. What you’ve described is a broad spectrum of symptoms, and even in my delivery, we wrestle with words. Is it a mental disorder? Is it a serious mental illness? Is it a mental health challenge? Professionals have defined ways of looking at those. We have thresholds that we have to meet to render a diagnosis.

I guess what I would say is that having people available to CSC that can make judgments as to the risk for the individual, for clarifying diagnosis of the individual, for directing treatment

les mêmes problèmes, et est contraint de répéter certaines des mêmes recommandations.

Nous devons sortir de ce cycle, et demander sérieusement des comptes au SCC. La supervision et la surveillance du tribunal sont une première étape.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

La sénatrice Saint-Germain : Bienvenue à toutes et à tous, et je souhaite particulièrement la bienvenue à Howard Sapers, avec qui j’ai travaillé.

Premièrement, je vais donner un peu de contexte. Pendant plus de 10 ans, j’ai travaillé à titre de protectrice du citoyen au Québec, et j’ai supervisé les 19 centres correctionnels du Québec, y compris l’hôpital, et les établissements de santé mentale. Je cernais bon nombre des problèmes concernant le respect des droits résiduaires des détenus. Je tiens également à souligner le fait que dans les établissements de santé mentale, il y a bon nombre de lacunes concernant les droits des personnes qui vivent ou qui composent avec des problèmes de santé mentale.

Ma première question s’adresse à vous, madame Watt, et les définitions de « santé mentale » ou « personne souffrant de troubles mentaux invalidants » utilisées dans le projet de loi S-205 me préoccupent, tout comme « refuse d’interagir avec les autres », « commet des actes d’automutilation », « présente des symptômes de surdose de drogue », et « présente des signes de détresse émotionnelle ou un comportement qui donne à penser qu’il a un urgent besoin de soins de santé mentale ».

Pensez-vous qu’avec une définition aussi large, nous allons participer au renvoi d’une proportion trop grande de détenus au tribunal, ou à l’hôpital, surtout à l’hôpital psychiatrique, jusqu’à ce que cela devienne ingérable, sachant qu’il n’y a aucune garantie supplémentaire que leurs droits seront respectés durant ce — je dirais — temps de transition, et parfois plus que ce temps de transition?

J’aimerais que vous nous disiez ce que vous en pensez.

Mme Watt : Merci de poser cette question.

Ma réponse serait que c’est pour cette raison nous avons besoin, dans tout le système, que ceux qui prennent des décisions soient qualifiés. Vous avez décrit un large spectre de symptômes, et même dans la formulation, on est aux prises avec les mots. S’agit-il d’un trouble mental? D’une maladie mentale grave? D’un défi en matière de santé mentale? Les professionnels ont défini des façons d’examiner ces problèmes. Il y a des seuils que nous devons atteindre pour pouvoir poser un diagnostic.

J’imagine que je dirais que le fait de mettre à la disposition du SCC des gens qui peuvent faire ce genre d’évaluations quant au facteur de risque de l’individu, préciser le diagnostic de

for the individual, those pieces are so important and that could help clarify.

You can't expect people to look at that conglomerate of symptoms that you just described and be able to make a clear determination as to what's best. As you say, that would become unmanageable very quickly over time, unless we have a very clear definition.

That's what qualified professionals are for. That's their job. Giving them the autonomy and the wherewithal and access to those qualified professionals could be very helpful to CSC. Well, of course, it would be helpful to CSC.

If I can just add one thing: I love the question, because that is the situation within prisons. It's complicated.

In the aftermath of Ashley Smith's death in custody, there was a big infusion of money into CSC to identify people who would be at risk like Ashley Smith. There were comprehensive assessments done and careful clarification of diagnosis and direction of treatment in a way that didn't exist before and only existed for a small window of time. That was possible. That was possible.

I think there are ways, but you've got to have the people in place to help with that.

Senator Saint-Germain: Thank you very much.

The Deputy Chair: I wanted to follow up on what Senator Saint-Germain was just asking, though. The definition that she read is actually what we're dealing with in this act.

Given that very broad situation that you just said is very broad, does that cause you concern that it may be too broadly defined and thus could lead to some problems?

Ms. Watt: I think clarification of definition is very important, and I'm not sure where that definition came from, but I think it's always important to have a clear definition.

When you're dealing with complex mental health cases, it's always going to be a bit of a challenge, but I think clarifying the definition could be important.

You said something else. The clarification of the definition, and what else did you just say?

l'intéressé, offrir des pistes de traitement à son égard... ces compétences sont essentielles et pourraient aider à apporter davantage de clarté.

On ne peut pas s'attendre à ce que les gens regardent l'ensemble de symptômes que vous venez de me décrire et qu'ils soient en mesure de déterminer clairement la marche à suivre. Comme vous le dites, cela deviendrait ingérable très rapidement, à moins d'avoir une définition très précise.

Voilà à quoi servent les professionnels qualifiés. C'est leur travail. Donner au SCC l'autonomie, les ressources et un accès à ces professionnels qualifiés pourrait être très bénéfique pour lui. En fait, bien sûr, cela serait très bénéfique pour le SCC.

Si je peux me permettre d'ajouter une chose : j'aime la question, car elle rend compte de la situation au sein des prisons. C'est compliqué.

À la suite de la mort d'Ashley Smith en incarcération, beaucoup d'argent a été injecté dans le SCC afin d'identifier les gens qui pourraient être à risque, tout comme l'était Ashley Smith. Des évaluations complètes ont été menées pour préciser avec soin les diagnostics et orienter le traitement, et ce, d'une manière qui n'existe pas auparavant et cela n'a été mis en place que pour un court laps de temps. Cela a été possible. Cela a effectivement été possible.

J'estime qu'il y a des façons de le faire, mais vous devez avoir les bonnes personnes en place pour atteindre cet objectif.

La sénatrice Saint-Germain : Merci beaucoup.

La vice-présidente : Cependant, je souhaiterais poser une question liée à ce qu'a demandé la sénatrice Saint-Germain. La définition qu'elle a lue est en vérité ce qui est à l'étude dans le projet de loi.

Compte tenu de la situation très large que vous venez de qualifier ainsi, comme étant très large, craignez-vous qu'elle soit définie de façon trop englobante et que cela pourrait ensuite engendrer des problèmes?

Mme Watt : Je crois qu'il est crucial de clarifier la définition, et je ne suis pas certaine de l'origine de cette définition, mais je suis d'avis qu'il est toujours important d'avoir une définition claire.

Lorsque vous gérez des cas complexes liés à la santé mentale, cela va toujours représenter un défi, d'une manière ou d'une autre, mais je crois que clarifier la définition pourrait être important.

Vous avez dit autre chose. Vous avez parlé de clarification de la définition, et ensuite, qu'est-ce que vous venez de dire?

The Deputy Chair: If it's too broadly defined, and it actually comes from the Correctional and Conditional Release Act — section 37.11 — if that could create problems of having it too broadly defined, and, therefore, too many people would be covered by that?

Ms. Watt: Well, clarifying the definition would be important, and having people available to render those diagnoses or assessments at the time is equally important.

Again, one of the things, which I've mentioned to others about is the use of the term “medical professional” in the act. Again, “medical professional” is good and in most cases has mental health training, but I would say, “qualified mental health professional.”

A precise definition with precise qualifications can help clarify the situation.

The Deputy Chair: Thank you. I appreciate that.

I also wanted to briefly ask Mr. Spratt. Thanks very much for your opening remarks in which you were discussing some ways that, perhaps, this bill could be improved. One of those was dealing with the disclosure problem that you spoke about.

If you can tell us a little bit more about that, because I think you hit on something quite important here.

Mr. Spratt: The best analogy to use is without proper disclosure, all of this judicial oversight is like having a fire extinguisher behind unbreakable glass in case of fire. It's nice to look at, but it's pretty useless.

Everything is geared on timely disclosure, because a timely correction of these problems, especially when dealing with individuals who may be in mental health crisis because of the conditions that they suffer, is really important. Of course, a judge is going to have inherent jurisdiction to order disclosure, so it might be a bit redundant, but I like to get disclosure before we get before a judge. That's bringing it back to efficient use of court's time. That's a good way. That's why we have proactive disclosure.

A mechanism that would allow proactive disclosure when an application like this is filed, having that disclosure right to defence counsel, to a lawyer, would allow the most efficient use of court time, it would allow us to identify problems, and, importantly — looking at Mr. Sapers' evidence — would allow us to identify if things are being withheld or if there is an

La vice-présidente : Si elle est trop englobante — et qu'elle provient en fait de l'article 37.11 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition —, si cela pourrait engendrer des problèmes du fait que cette définition est trop englobante, elle s'appliquerait à trop de personnes?

Mme Watt : Bien, la clarification de la définition serait tout aussi importante que la disponibilité de personnes en mesure de poser des diagnostics ou de mener des examens au moment de l'incarcération.

Encore une fois, un des éléments que j'ai mentionnés à d'autres personnes a trait à l'usage du terme « professionnel de la santé » dans la loi. Encore une fois, un « professionnel de la santé » est qualifié, et, dans la plupart des cas, a une formation en santé mentale, mais je privilégierais tout de même le terme « professionnel de la santé mentale qualifié ».

Une définition précise avec des qualifications précises pourrait aider à clarifier la situation.

La vice-présidente : Merci. Je comprends.

Je voudrais également m'adresser brièvement à Me Spratt. Merci beaucoup de vos observations préliminaires, dans lesquelles vous avez discuté des façons dont le projet de loi pourrait possiblement être amélioré. Une de vos suggestions avait trait avec la gestion du problème de la divulgation, dont vous avez parlé.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus là-dessus? Parce que je crois que vous abordiez là un sujet assez important.

Me Spratt : La meilleure analogie à utiliser est que, sans un bon processus de divulgation, toute cette supervision judiciaire est comme un extincteur placé en cas d'incendie derrière du verre incassable. C'est beau à regarder, mais c'est pas mal inutile.

Tout tient à une divulgation opportune, parce qu'une correction opportune de ces problèmes, surtout lorsqu'on parle d'individus qui pourraient être en train de vivre une crise de santé mentale en raison des affections dont ils souffrent, est très importante. Bien sûr, un juge jouira d'un droit inhérent à demander cette divulgation, alors cela pourrait être un peu redondant, mais je souhaiterais que la divulgation se fasse avant la comparution devant un juge. Cela revient à un bon usage du temps du tribunal. C'est une bonne façon de faire les choses. C'est pour cela que nous avons un processus de divulgation proactif.

Un mécanisme qui permettrait une divulgation proactive lorsqu'une telle demande est soumise, qui ferait en sorte que cette divulgation soit prête à être transmise à l'avocat de la défense, ou à un avocat, tout simplement, mènerait à un usage plus efficace du temps du tribunal; cela nous permettrait également de cerner les problèmes, et, surtout, si l'on se penche

intentional mislabeling being used to monkey around with definitional requirements and things like that.

The disclosure is a very important piece, and it's essential. Everything flows from that.

[*Translation*]

Senator Oudar: First, thank you all four for being here and sharing your expertise with us. My first question is for Mr. Spratt and concerns the powers of the courts. The bill provides for a judicial authorization mechanism that involves the courts and would require them to assess institutional risks, security issues, mental health needs and even the daily behaviour of an inmate. These functions are usually the responsibility of the CSC, but do not fall under the purview of the courts or constitutional law. What would you say to those who argue that the bill risks giving the courts an operational role that exceeds their institutional powers and would require them to rule on matters for which they have neither the authority nor the expertise?

[*English*]

Mr. Spratt: I don't think that resorting to the court for some of this oversight and for sentence management exceeds any constitutional authority, but I think granting the courts this power is in keeping with the courts' constitutional powers and constitutional authority to sentence people and to have an expectation that their sentences will be executed and fulfilled in a lawful manner.

Courts actually do have quite a bit of experience dealing with mental health issues. It's no surprise that many of the accused before a court suffer from mental health issues. It's a driver of a lot of the offences that we see. Courts, for example, deal with dangerous offender hearings, declaring people criminally responsible, fitness hearings.

Now, you're right, a judge isn't necessarily a mental health professional, but through the disclosure of reports, we look at these institutional reports quite a bit. And courts also have the ability to hear evidence from experts.

So a court is a great place to have someone who is impartial and neutral and able to apply constitutional principles. It is their expertise to hear a wide range of opinion and evidence on an issue and make a decision in a pretty timely way. This is not

sur les éléments de preuve de M. Sapers, nous permettrait de déterminer si des éléments sont retenus ou s'il y a une mauvaise identification intentionnelle afin de contourner les exigences propres à la définition ou des choses du genre.

La divulgation est un élément capital, un élément essentiel. Tout part de là.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : D'abord, merci à vous quatre d'être ici et de nous éclairer de votre expertise. Ma première question s'adresse à Me Spratt et elle concerne les pouvoirs des tribunaux. La loi prévoit un mécanisme d'autorisation judiciaire qui fait intervenir les tribunaux et qui les amènerait à évaluer les risques institutionnels, les problématiques liées à la sécurité, les besoins en santé mentale et même le comportement quotidien d'un détenu. Ces fonctions relèvent habituellement du SCC, mais pas de l'expertise des tribunaux ni du droit constitutionnel. Que dites-vous à ceux qui affirment que le projet de loi risque de conférer aux tribunaux un rôle opérationnel qui dépasse leurs compétences institutionnelles et pour lequel ils seraient appelés à trancher sur des questions sur lesquelles ils n'ont pas de compétences ni d'expertise?

[*Traduction*]

Me Spratt : Je ne crois pas que le fait d'avoir recours aux tribunaux pour une partie de cette surveillance et de la gestion des peines dépasse moindrement leur compétence constitutionnelle, mais je suis d'avis qu'accorder ce pouvoir aux tribunaux respecte les pouvoirs constitutionnels des tribunaux ainsi que leur compétence constitutionnelle d'imposer des peines et de s'attendre à ce que la peine soit administrée et purgée conformément à la loi.

En vérité, les tribunaux ont quand même passablement d'expérience dans la gestion de problèmes de santé mentale. Il n'est pas surprenant de constater que nombre des personnes accusées qui comparaissent devant un tribunal souffrent de problèmes de santé mentale. Ce sont ces problèmes qui engendrent beaucoup des crimes que nous voyons. Les tribunaux, par exemple, s'occupent d'audiences avec des nombreux criminels dangereux, tiennent les gens criminellement responsables et tiennent des audiences de détermination de l'aptitude.

Toutefois, vous avez raison lorsque vous affirmez qu'un juge n'est pas nécessairement un professionnel de la santé mentale, mais grâce à la divulgation des rapports, nous nous penchons sur ces rapports institutionnels assez souvent. Et les tribunaux peuvent également recevoir des témoignages de la part d'experts.

Alors un tribunal est un excellent endroit pour accueillir quelqu'un qui est impartial et neutre et qui est en mesure d'appliquer ces principes constitutionnels. Cela relève de son champ d'expertise d'entendre un large éventail d'opinions et de

necessarily very different from what we see in some of those hearings I talked about like dangerous offender hearings. We get boxes of Correctional records. We hear from forensic psychiatrists and psychologists. We hear from those medical professionals. And the court may not be a medical professional, but they are experts at distilling that evidence and applying the constitutional framework to it, which I think is what everyone wants — sentences to be carried out in a lawful way to achieve the best results for our communities.

[Translation]

Senator Oudar: My next question is for Mr. Sapers.

I would like to hear your thoughts on the role of community organizations, if you are willing to share your thoughts with us. These organizations play an important role in the reintegration of marginalized individuals, even though their actions are sometimes hampered by numerous legal and systemic barriers that limit their effectiveness, particularly among racialized, Indigenous, and low-income populations. Do you believe that legal or systemic barriers currently exist? What should the committee do? Would legislative changes be necessary to facilitate their role?

[English]

Mr. Sapers: I hope I have more than 30 seconds. The role of community in corrections goes back to the beginning of community corrections. You know, the first parole officers were actually people that worked for the Salvation Army. The issue has always been how do we have some porosity between correctional institutions in the community? The best way to do that is to have community organizations do in-reach work, go right into the institutions, work with the people who actually operate the system as well, help prepare people for release and help that transition into the community, provide support and run and offer programs and supports.

You have organizations that have been doing that for decades, the Elizabeth Fry Society, the John Howard Society, St. Leonard's Society and 7th Step Canada. The problem is they are often treated as just vendors and not as partners. The degree

preuves sur un enjeu et de prendre une décision opportune. Ce n'est pas nécessairement très différent de ce que nous observons dans certaines de ces audiences dont j'ai parlé plus tôt, comme des audiences avec des criminels dangereux. Nous recevons des caisses de dossiers correctionnels. Nous recevons des témoignages de la part de psychiatres et de psychologues légitimes. Nous recevons des témoignages de la part des professionnels de la santé. Et bien que le tribunal ne soit pas composé de professionnels de la santé, il s'agit d'experts lorsqu'il s'agit d'examiner en détail la preuve et d'y appliquer un cadre constitutionnel, ce qui est, je crois, ce que tout le monde souhaite, savoir que des peines soient purgées de manière conforme à la loi afin que l'on puisse obtenir les meilleurs résultats possibles pour nos collectivités.

[Français]

La sénatrice Oudar : Ma prochaine question s'adresse à M. Sapers.

J'aimerais vous entendre au sujet du rôle des organismes communautaires, si vous voulez bien partager vos réflexions avec nous. Ces organismes jouent quand même un rôle important dans la réinsertion des personnes marginalisées, même si l'on trouve parfois que leurs actions se heurtent à de nombreux obstacles juridiques et systémiques qui limitent leur efficacité, particulièrement auprès des populations racisées, autochtones ou à faible revenu. Pensez-vous que des barrières juridiques ou systémiques existent actuellement? Que devrait faire le comité? Est-ce que des modifications législatives seraient nécessaires pour faciliter leur rôle?

[Traduction]

M. Sapers : J'espère avoir plus de 30 secondes de parole. Le rôle des collectivités dans les services correctionnels remonte au tout début des services correctionnels communautaires. Saviez-vous que les premiers agents de libération conditionnelle étaient en fait des personnes qui travaillaient pour l'Armée du Salut? L'enjeu central a toujours été de savoir comment nous pouvons avoir une certaine porosité entre les établissements correctionnels et les organismes communautaires? La meilleure manière d'assurer cela est d'avoir des organisations communautaires qui font du travail de sensibilisation, qui vont directement dans les établissements et qui travaillent main dans la main avec les gens qui font réellement fonctionner le système, aident à préparer les gens en vue de leur libération et les aident à se réinsérer au sein de la communauté, leur fournissent du soutien et dirigent et offrent des programmes pour les soutenir.

On a des organisations qui accomplissent ce genre de travail depuis des décennies, comme la Société Elizabeth Fry, la Société John Howard, la St. Leonard's Society et la Société 7th Step Canada. Le problème est que ces organisations sont souvent

to which they are welcomed to engage in their work inside institutions varies from institution to institution, even within institutions from time to time.

And I still get reports from legal aid lawyers not having access to their clients inside institutions, disclosure problems as Michael Spratt was talking about. I hear stories all the time about communications being denied, access to telephones, letters not making it out of the institution or correspondence not getting to prisoners.

The Deputy Chair: Thank you.

Mr. Sapers: Volunteer groups.

The Deputy Chair: We have to leave it there. We're already at six minutes.

Senator K. Wells: Thank you to our witnesses. I deeply value your experience and expertise on the issues we're talking about. We had some discussion on our committee hearings about the situation of trans- and gender-diverse individuals who are incarcerated and the fact that their circumstances of their incarceration means they have no choice but to go into SIUs.

We're currently waiting for some follow-up data from Correctional Service Canada, but I'm wondering if any of the panellists have any additional insights in relation to the experiences of trans- and gender-diverse individuals in relation to what this bill proposes and your own experience.

Mr. Sapers: Well, certainly, we continue to catalogue the problems. CSC did take a couple of giant steps forward a few years ago and changed their policy around how gender was described and how people would be housed, but there is still a lot of work to do.

As you rightly point out, we find gender-diverse people finding their way into isolating conditions. It's not just into SIUs, but other types of limited movement and association ranges.

We also see that they are often victimized while they are inside an institution. It is clearly not offered the degree of security and safety that they could be.

This bill will certainly offer, as I said before, better opportunities in terms of transparency and judicial oversight of people going into SIUs, and that would, of course, include the over-representation of gender-diverse people in SIUs, but again it's a cultural issue. The Correctional Service of Canada, as I

traitées comme juste des fournisseurs et non des partenaires. La mesure dans laquelle celles-ci sont invitées à mener leurs activités au sein des établissements varie d'un établissement à l'autre, même au sein du même établissement de temps à autre.

Et je reçois encore des rapports de la part d'avocats de l'aide juridique qui n'ont pas eu accès à leurs clients au sein des établissements, et qui ont été confrontés à des problèmes de divulgation, comme en a parlé Me Spratt. J'entends tout le temps des histoires à propos de communications qui sont refusées, de problèmes d'accès à des téléphones, de lettres qui ne se rendent pas hors de l'établissement ou de pièces de correspondance qui ne se rendent pas jusqu'aux prisonniers.

La vice-présidente : Merci.

M. Sapers : Des groupes de bénévoles.

La vice-présidente : Je vais devoir vous arrêter là. Nous sommes déjà rendus à six minutes.

Le sénateur K. Wells : Merci à nos témoins. J'apprécie sincèrement votre expérience et votre expertise quant aux enjeux dont nous parlons. Nous avons eu quelques discussions lors des audiences de notre comité quant à la situation des personnes trans ou de diverses identités de genre qui sont incarcérées et au fait que les circonstances de leur incarcération sont telles qu'elles n'ont d'autre choix que d'aller dans des UIS.

Nous attendons actuellement de recevoir des données de suivi de la part de Service correctionnel Canada, mais je me demande si un des témoins avait quoi que ce soit à ajouter au sujet des expériences que vivent des personnes transgenres et de diverses identités de genre en lien avec ce que propose le projet de loi en s'appuyant sur son propre vécu.

M. Sapers : Bien, nous continuons certainement à dresser une liste des problèmes. Le SCC a tout de même fait quelques grands pas vers l'avant il y a quelques années en changeant sa politique concernant la manière dont le genre était décrit et la manière dont les gens seraient logés, mais il reste tout de même beaucoup de travail à faire.

Comme vous le soulignez à juste titre, nous sommes arrivés à la conclusion que les personnes de diverses identités de genre se retrouvent isolées. Il ne s'agit pas que des UIS : leurs mouvements et possibilités d'association sont aussi limités.

Nous remarquons également qu'ils sont souvent victimisés lorsqu'ils se trouvent au sein d'un établissement. On ne leur offre clairement pas le niveau de sécurité et de protection que l'on pourrait.

Ce projet de loi offrira certainement, comme je l'ai dit plus tôt, de meilleures occasions au chapitre de la transparence et de la supervision judiciaire des personnes allant dans les UIS, et cela inclurait, bien sûr, la surreprésentation des personnes de diverses identités de genre au sein des UIS, mais il s'agit encore une fois

said, has made strides. I actually want to give them some recognition for that, but it's not something they can take pride in that they have finished the job.

There are staffing, training and supervisory issues much more than there are legislative issues. You can legislate SIUs, but you can't make the service operate them compliantly. I think it would be the same thing if we tried a legislative remedy specifically to create better circumstances for gender-diverse prisoners. We may get to that point, but I think we have to work on the culture first.

Ms. Wildeman: I had a quick one. As we've seen, the bill obliges the commissioner to identify community organizations that are able to enter into contracts to support people during the sentence as well as on parole, so receiving people into community. Given that there are a number of very committed organizations working with trans and non-binary folks who are criminalized, they would really leap at the chance to develop something that would be truly supportive as an alternative to isolating folks.

The last thing I would mention is that with the East Coast Prison Justice Society, we have worked with trans people making the transition from provincial to federal, and it has been extremely challenging. They are held at the federal reception centres, which is where folks' risk classification getting imposed and held in solitary in those places. We found a real difficulty with our group and other community groups, including trans-specific or non-binary folk-specific groups, getting access to the process of discussion of where the person is then going to be placed, where all these sorts of analyses of security and the rest are — and the policy that Mr. Sapers mentioned — are all coming together into the soup. So community is being shut out is my sense at that stage, and this bill says, "No, bring community in for these conversations." Thank you.

Ms. Watt: A week ago Sunday, I accepted a call from a maximum-security federal inmate who is a gender-diverse person and who is in a relationship and is married to a trans man. There are a lot of challenges. I think Mr. Sapers and Ms. Wildeman both attest to that. Correctional Service Canada needs oversight. I like the idea of more community-based organizations providing support, because I think it's another level of stress and pressure and fear and intimidation that can be part of the culture.

d'un enjeu culturel. Service correctionnel Canada a fait du progrès comme je l'ai dit. Je souhaite véritablement le féliciter à ce sujet, mais il ne peut pas se vanter d'avoir fait tout ce qu'il y avait à faire.

Il y a des problèmes liés au personnel, à la formation et à la supervision; ces enjeux sont beaucoup plus nombreux que ceux ayant trait à la loi. Vous pouvez encadrer légalement les UIS, mais vous ne pouvez pas faire que ce service respecte davantage les règles. Je crois que nous obtiendrions le même résultat si nous comptions instaurer une solution législative visant spécifiquement à créer de meilleures conditions pour les prisonniers de diverses identités de genre. Nous pourrions nous rendre jusque-là, mais je crois que nous devrions travailler sur l'aspect culturel d'abord.

Mme Wildeman : J'ai un mot à dire rapidement. Comme nous l'avons vu, ce projet de loi oblige le commissaire à cerner des organisations communautaires avec lesquelles il est possible de signer un contrat afin de soutenir les gens durant leur peine ainsi que la libération conditionnelle, afin qu'ils puissent se réinsérer dans la communauté. Compte tenu du fait qu'il existe nombre d'organisations très engagées à travailler avec les personnes transgenres et non binaires qui sont criminalisées, celles-ci ne rateraient pas l'occasion de mettre en place quelque chose qui pourrait réellement leur venir en aide au lieu de tout simplement les isoler.

Le dernier élément que je souhaiterais mentionner est qu'avec l'East Coast Prison Justice Society, nous avons aidé des personnes transgenres à faire la transition du système provincial au système fédéral, et cela a été extrêmement difficile. Ces personnes sont détenues dans des centres de réception fédéraux, des endroits où l'évaluation de risque est imposée et où ces personnes sont détenues en isolement cellulaire. Nous avons eu une réelle difficulté avec notre groupe et d'autres groupes communautaires, y compris des groupes plus spécifiques aux personnes trans et non binaires, à avoir accès au processus de discussion concernant l'endroit où une personne sera placée, où sont abordées toutes ces sortes d'analyses de sécurité et le reste — et la politique que M. Sapers a mentionnée — avant que toutes ces mesures soient prises. Alors, à mes yeux, à l'heure actuelle, le secteur communautaire est écarté à ce stade-là, et le projet de loi répond, « Non, le secteur communautaire a un rôle important à jouer dans ces conversations. » Merci.

Mme Watt : Dimanche dernier, j'ai accepté l'appel d'un détenu d'un établissement fédéral à sécurité maximale. Ce détenu est une personne de diverses identités de genre qui vit une relation avec un homme transgenre à qui il est marié. Les problèmes sont nombreux. Je pense que M. Sapers et Mme Wildeman peuvent tous deux le confirmer. Le Service correctionnel du Canada a besoin de surveillance. J'aime l'idée que davantage d'organisations communautaires offrent du soutien, parce que, selon moi, cela ajoute du stress, de la

pression, de la peur et de l'intimidation, qui peuvent faire partie de la culture.

The Deputy Chair: Thank you. I appreciate that.

Senator Dhillon: Thank you, folks, for being here today and for your work that you continue to take on and advance. My first question, Mr. Spratt, maybe I'll leave this to you to bring to the committee through a written format, but just to build on what you and Senator Batters and Senator Saint-Germain have mentioned. Disclosure, that piece I think you did speak to well and have a good understanding around it, but you also spoke about giving notice when certain events took place and what those triggers would be and where that notice would go and what would be the consequences of that notice and what that process would look like. If you wouldn't mind just sending that to the committee, that would be helpful. You had suggested that those could be amendments that we could consider.

Mr. Spratt: Yes. Notice is also very important, because there is a self-fulfilling cycle here where the more isolated someone is — whether you call it solitary confinement, structured isolation unit or one of these makeshift workarounds — the harder it is for them to access the community, their counsel and contact the outside. The worse the situation is, often the less information we have.

Senator Dhillon: Right. If it pleases the committee, that would be helpful for us to have a list of those times where that notice would be useful to better respond to those issues.

My next question is to Professor Sapers and, Mr. Spratt, for yourself as well. One of the concerns that we've heard from folks at the CSC is that this will — well, a couple of things. One, there is not enough time — 48 hours is not enough time to get to the judiciary, get some sort of response, and also make an assessment on the threat level that the inmate or the detainee is being held for, and it's in their best interest. We just don't have time to do the assessment, go to court and all that good stuff. So, that piece.

The second part of that question I'll leave to you folks to answer here is around the burden this will place on our judiciary. Do you see that the type of disclosure, the type of notice, what we're asking for here on the 48-hour trigger, is going to increase the burden on our judiciary? Do you see or value the possibility of creating a judiciary that's responsible for corrections and inmate issues separately? I know that's completely out somewhere in a different land, but I thought I would ask the question given that if there is a pressure here, how do we then justify some of this added work?

La vice-présidente : Merci de la réponse.

Le sénateur Dhillon : Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui et du travail que vous continuez d'accomplir et de faire avancer. Ma première question s'adresse à M. Spratt — je vais peut-être vous laisser répondre au comité par écrit — et c'est simplement pour faire suite à ce que vous, ainsi que la sénatrice Batters et la sénatrice Saint-Germain, avez dit. La divulgation... je crois que vous avez bien traité ce sujet et que vous le comprenez bien, mais vous avez également parlé de l'avis à donner quand certains événements se produisent, des éléments déclencheurs, de l'endroit où cet avis serait envoyé, et des conséquences de celui-ci et de ce à quoi ressemblerait le processus. Si vous voulez bien envoyer cela au comité, ce serait utile. Vous aviez laissé entendre que des amendements à ce chapitre pourraient être envisagés.

Me Spratt : Oui. L'avis est également très important, parce qu'il y a un cycle automatique qui s'enclenche dans lequel plus une personne est isolée — qu'on appelle cela isolement cellulaire ou unité d'isolement structurée ou qu'il s'agisse d'une de ces solutions de rechange improvisées —, plus il est difficile pour elle d'avoir accès à la collectivité et à son conseil et d'avoir des contacts avec l'extérieur. Souvent, plus la situation est grave, moins nous avons d'information.

Le sénateur Dhillon : D'accord. Si le comité le veut bien, il nous serait utile d'avoir une liste des occasions où cet avis permettrait de mieux réagir à ces problèmes.

Ma prochaine question s'adresse à M. Sapers et à vous aussi, maître Spratt. L'une des préoccupations dont les représentants du SCC nous ont fait part, c'est que... en fait, deux ou trois choses. Premièrement, il n'y a pas suffisamment de temps : 48 heures ne suffiront pas pour communiquer avec l'appareil judiciaire, avoir une réponse et effectuer également une évaluation du niveau de menace pour lequel le détenu est détenu, et c'est dans leur intérêt. Nous n'avons simplement pas le temps d'effectuer l'évaluation, d'aller devant le tribunal, etc. Il y a donc cet aspect.

La deuxième partie de la question à laquelle je vous laisserais répondre ici concerne le fardeau que cela imposera au système judiciaire. Pensez-vous que le type de divulgation, le type d'avis et ce que nous demandons ici concernant les 48 heures alourdiront le fardeau du système judiciaire? Pensez-vous ou souhaitez-vous qu'il soit possible de créer un système judiciaire responsable du système correctionnel et des problèmes des détenus séparément? Je sais que cela est complètement hors de propos, mais je pensais qu'il valait mieux poser la question, étant donné que, s'il y a des pressions à ce chapitre, comment justifierait-on alors une partie de ce travail supplémentaire?

Mr. Spratt: Yes, it's obviously going to create some added work because we're using judicial resources, but it is amazing what our courts can accomplish when it is made a priority. When we look at a situation here of oversight, of some very serious potential abuses and very serious harm that has lasting effects that will eventually, in almost all cases, make their way into the community, it is a good use of resources. Especially if you're having the judge who was involved in the sentencing sort of manage it, it's less of a burden because they come to that decision with some information. It's amazing how quickly we can get things moving through court if it's a priority. I would suggest that this — if you're concerned about community safety, human rights and the proper and lawful application of a sentence, I think this would be a priority for all of those interests.

Me Spratt : Oui, cela va évidemment créer du travail supplémentaire, parce qu'on utilise des ressources judiciaires, mais il est étonnant de voir ce que les tribunaux peuvent accomplir quand cela devient une priorité. Quand une situation nécessite une surveillance, qu'il y a de potentiels actes de violence et de préjudice très graves, qui auront des effets à long terme et qui, dans la plupart des cas, finiront par avoir des conséquences sur la collectivité, c'est une bonne utilisation des ressources. En particulier si le juge qui a prononcé la peine gère en quelque sorte cela, cela allège le fardeau, car les juges arrivent à la décision parce qu'ils ont certaines informations. C'est incroyable de voir à quelle vitesse on peut accélérer les procédures judiciaires quand c'est une priorité. Je dirais que, si vous vous préoccuez de la sécurité de la collectivité, des droits de la personne et de la bonne application légitime d'une peine, je pense que ce serait une priorité pour toutes les parties concernées.

Mr. Sapers: Chair, if I can just answer the first part of the question which was about the CSC saying that there is not enough time, I would like to remind the committee that the law currently provides that CSC eliminate all other options before they transfer somebody into a SIU, which means they've already done all the assessments, the risk assessments, compatibility assessments, et cetera, before the placement.

M. Sapers : Madame la présidente, j'aimerais répondre à la première partie de la question, concernant les représentants du SCC qui disent qu'il n'y a pas suffisamment de temps; j'aimerais rappeler au comité que la loi prévoit actuellement que le SCC écarte toutes les autres options avant de transférer quelqu'un dans une UIS, ce qui signifie qu'il a déjà effectué les évaluations, les évaluations des risques, les évaluations de la compatibilité, et cetera, avant le placement.

The law also requires that CSC have a 24-hour and a 48-hour review now. That also is to see whether or not risks are being addressed and whether plans are being put in place, i.e., the structured part of a Structured Intervention Unit. So it's a little disingenuous to say they wouldn't have time to do an assessment when, after 48 hours, they've already had at least three different touch points where they've done assessments and looked into the case management of that individual.

La loi exige également que le SCC effectue maintenant un examen après 24 et après 48 heures. Cela sert également à vérifier si on a atténué les risques et si l'on a mis en œuvre des plans, c'est-à-dire la partie structurée d'une UIS. C'est donc un peu trompeur de dire que le SCC n'aurait pas le temps d'effectuer une évaluation alors que, après 48 heures, il a déjà au moins trois points de contact, a effectué des évaluations et a examiné la gestion de cas de cette personne.

Senator Pate: Thank you to all the witnesses. I want to pick up a bit there. Mr. Sapers just raised a question I was going to ask, but the law currently requires that assessment to be done. I have a couple of questions. I'll ask them all, and if we don't have time, if you don't mind providing them in writing.

La sénatrice Pate : Merci à tous les témoins. J'aimerais revenir un peu sur cette question. M. Sapers vient de soulever une question que j'allais poser, mais la loi exige actuellement d'effectuer une évaluation. J'ai deux ou trois questions. Je vais les poser, et, si nous manquons de temps, vous pourrez fournir une réponse par écrit.

Professor Watt, one of the realities is that the provision that we're talking about is actually — that definition is the triggering of the requirement for corrections to do a mental health assessment to determine whether someone can be in SIU. As I think you're aware, Ashley Smith was not identified as having a mental health issue until after she was dead. It was during the inquest that those behaviours were assessed and some of this information was logged. I think you have been one or more of the psychologists and psychiatrists who have frequently called out SIAD advocates when your direction to remove someone from segregation or to provide treatment has not been adhered to. I don't know if you can elaborate on that.

Madame Watt, l'une des réalités, c'est que la disposition dont nous parlons est en fait... Cette définition est l'élément déclencheur de l'obligation pour le système correctionnel d'effectuer une évaluation de la santé mentale pour déterminer si une personne peut être placée dans une UIS. Comme vous le savez sans doute, on n'avait pas établi qu'Ashley Smith avait des problèmes de santé mentale avant son décès. C'est pendant l'enquête que l'on a évalué ces comportements et recueilli une partie des informations. Je crois que vous faites partie des assez nombreux psychologues et psychiatres qui ont fréquemment fait appel aux défenseurs de la Direction de la sécurité des affaires internes, quand vos instructions visant à mettre fin à l'isolement

The last time you were here — and I think you touched on it, Mr. Spratt, as well — you talked about the fact that 48 hours is a reasonable time given that we have bail conditions that currently require far less time than that, and the numbers we're looking at are, according to corrections, somewhere in the neighbourhood of a maximum of 1,800 based on who they are placing in SIUs now. A maximum of 1,800.

In terms of the resources from the community, Professor Wildeman, if you can elaborate on the fact that the recommendation, as I understand, it from the Correctional Investigator of Canada as well as from the West Coast Prison Justice Society is that resources that are currently being allocated to incarcerate people be transferred into the community and, in the case of Shepody, that resources being allocated to build a new centre actually be allocated. We heard from the Correctional Investigator that, in fact, if corrections went to each treatment centre location and offered to the external provincial health authority \$50 million or \$25 million, depending on how you break up the amount that would probably look very different from what's currently being proposed, which is just saying provinces need to provide this. If any of you want to comment on any of those, I would be very pleased. Thank you.

Ms. Watt: In my recent book, I wrote a chapter devoted to Ashley Smith and what went wrong in my professional opinion in the Ashley Smith case. What I say is that you only have to look at the pictures where she is bound and gagged to see the failure of that system of that case.

To respond to what you brought up, Ashley Smith was treated as if it was a behavioural problem. It was her behaviour that was a problem and they had to bend her will to change that behaviour. Of course, that doesn't work. It should have been obvious that she required a comprehensive mental health assessment. It should have been obvious before she got to the federal system for that matter.

Mr. Spratt: Forty-eight hours is a long time. That is enough time to file applications. That is enough time to get before a judge. Courts can act expeditiously. One would hope that the supervision of a superior court looking at extending times beyond that can also be done expeditiously.

One would hope with that sort of supervision, there might actually be fewer cases that need that oversight. It is amazing how reasonable people can be, sometimes, when they have to explain their decisions and justify it based on evidence. That

d'une personne ou à lui fournir un traitement n'ont pas été respectées. Je ne sais pas si vous pouvez nous en dire davantage à ce sujet.

La dernière fois que vous êtes venu ici — et je crois que vous en avez également parlé, maître Spratt — vous avez dit que 48 heures est un délai raisonnable, compte tenu des conditions de mise en liberté sous caution qui exigent actuellement beaucoup moins de temps que cela et, selon le Service correctionnel, les chiffres actuels se rapprochent d'un maximum de 1 800 personnes que l'on place aujourd'hui dans les UIS. Un maximum de 1 800.

En ce qui concerne les ressources provenant de la collectivité, madame Wildeman, dites-nous davantage sur le fait que, si j'ai bien compris, l'enquêteur correctionnel du Canada et la West Coast Prison Justice Society recommandent que les ressources actuellement affectées à l'incarcération des personnes soient transférées dans la collectivité et, dans le cas de Shepody, que les ressources affectées à la construction d'un nouveau centre y soient vraiment affectées. L'enquêteur correctionnel a dit que, si les responsables du Service correctionnel étaient allés dans chacun des centres de traitement et avaient offert à l'autorité sanitaire provinciale externe 50 ou 25 millions de dollars, selon la manière dont on répartit le montant, cela pourrait être très différent de ce qui est actuellement proposé, ce qui revient à dire que les provinces doivent fournir cela. Si vous avez des commentaires sur l'un de ces points, je serais très heureuse de les entendre. Merci.

Mme Watt : Dans mon dernier livre, j'ai écrit un chapitre dédié à Ashley Smith et à ce qui a mal tourné dans l'affaire d'Ashley Smith, selon mon avis professionnel. Ce que je dis, c'est qu'il suffit de regarder les photos où elle est ligotée et bâillonnée pour voir les défaillances du système dans cette affaire.

Pour répondre au point que vous avez soulevé, Ashley Smith a été traitée comme si elle avait un problème de comportement. Le problème était son comportement, et les intervenants voulaient la forcer à changer de comportement. Bien sûr, cela ne fonctionne pas. Il aurait dû être évident qu'elle avait besoin d'une évaluation complète de son état de santé mentale. D'ailleurs, cela aurait dû être évident avant qu'elle n'entre dans le système fédéral.

Me Spratt : Quarante-huit heures, c'est long. Cela laisse suffisamment de temps pour remplir des demandes et comparaître devant un juge. Les tribunaux peuvent agir rapidement. Il est à espérer que la surveillance d'une cour supérieure qui examine la possibilité de proroger le délai peut également se faire rapidement.

On espère que ce genre de surveillance permettrait de réduire le nombre de cas qui nécessitent cette surveillance. Il est étonnant de voir à quel point les gens peuvent être raisonnables, parfois, quand ils doivent expliquer leurs décisions et les justifier

type of court oversight, when you are looking beyond 48 hours, can be done expeditiously and we might actually see fewer cases that need that kind of review.

Ms. Wildeman: On community-based supports, I mentioned already the incredible wealth of expertise and experience among Indigenous disability support providers. That is a great place to start. Devoting the resources there makes sense.

I should name the report writers, the West Coast Prison Justice Society's/Prisoners' Legal Services, and their report is called *Decarceration through Self-Determination*. It's a wonderful report in that it centres the stories of many people who have experienced prolonged segregation and the type of treatment we are talking about today, Indigenous folks. I've mentioned Joey Toutsaint and Ricky Leslie, who is another person who's tried to bring habeas corpus within the circumstances of the structured intervention units. So folks sharing their experiences and the dots are connected to community-based resources.

I would mention one other name, which is Warren. I think that you have spoken in this committee before about the Warren case. That is a case about an individual with concurrent intellectual disabilities and mental health problems who has suffered, again, and for a long time struggled within CSC. I was looking at the case and the decision of Justice Pomerance today. The evidence given about the failure of CSC to respond to that circumstance of concurrent intellectual disabilities and mental health problems is just devastating. It just devastates me to read that.

This would be an individual who, in a hospital, might be okay, but what would be even better is community-based services that are focused on integrating this person socially. It is not like this person has a treatable psychiatric condition. They have an intellectual disability that is not going to be treated and go away. I will stop with that. There is so much potential in that reinvestment diversion plan.

Mr. Spratt: I agree that case shows that the courts do have the expertise and are able to deal with those situations and have an interest in doing so.

The Deputy Chair: Thank you. I wish to thank all of our witnesses for taking the time to be with us today, sharing their expertise and for answering our questions.

Honourable senators, we will now move to the next item of our agenda today to discuss the draft report on the Statutes Repeal Act for the year 2025. You will have received the draft copy of the report earlier today. I believe a more finalized version was circulated. Before we get into a discussion about

en s'appuyant sur des preuves. Quand on regarde au-delà du délai de 48 heures, on peut assurer rapidement cette surveillance judiciaire, et il pourrait y avoir moins de cas exigeant ce genre d'examen.

Mme Wildeman : En ce qui concerne les soutiens communautaires, j'ai déjà parlé de la vaste expertise et de l'expérience incroyables des fournisseurs autochtones de services de soutien aux personnes en situation de handicap. C'est un excellent point de départ. Il est logique d'y consacrer des ressources.

Je devrais mentionner les auteurs du rapport, les Prisoners' Legal Services de la West Coast Prison Justice Society, et leur rapport est intitulé *Decarceration through Self-Determination*, c'est-à-dire la désincarcération grâce à l'autodétermination. C'est un excellent rapport, car il réunit les histoires de nombreuses personnes qui ont été placées en isolement prolongé et décrit le type de traitement dont nous parlons aujourd'hui, pour les Autochtones. J'ai parlé de Joey Toutsaint et de Ricky Leslie, une autre personne qui a tenté d'invoquer le droit à l'habeas corpus dans le contexte des UIS. Les gens parlent de leurs expériences, et les liens se font grâce aux ressources communautaires.

Je mentionnerais le nom d'une autre personne, Warren. Je crois que vous avez déjà parlé de l'affaire Warren au comité. C'est une personne qui a à la fois des déficiences intellectuelles et des problèmes de santé mentale qui, encore une fois, a souffert, et qui a longtemps livré bataille au sein du SCC. J'ai aujourd'hui examiné l'affaire et la décision de la juge Pomerance. Les preuves qui ont été présentées concernant le défaut du SCC d'intervenir dans ce cas de déficiences intellectuelles et problèmes de santé mentale concurrents sont dévastatrices. J'étais anéantie après avoir lu cela.

Cette personne n'aurait peut-être pas eu de problème dans un hôpital, mais il aurait été encore mieux qu'elle reçoive des services communautaires axés sur son intégration dans la société. Ce n'est pas comme si elle avait un trouble psychiatrique qui se traite. Elle a une déficience intellectuelle qui ne se traite pas et qui ne disparaîtra pas. Je m'arrêterai là. Ce plan de réinvestissement a tellement de potentiel.

Me Spratt : Je suis d'accord pour dire que ce cas-ci montre que les tribunaux ont l'expertise et la capacité de gérer ces situations, et qu'ils veulent le faire.

La vice-présidente : Merci. Je tiens à remercier tous les témoins d'avoir pris le temps de venir ici avec nous aujourd'hui, d'avoir partagé leur expertise et d'avoir répondu à nos questions.

Honorables sénatrices et sénateurs, nous allons maintenant passer au point suivant à l'ordre du jour d'aujourd'hui et discuter de l'ébauche de rapport sur la Loi sur l'abrogation des lois pour l'année 2025. Vous avez dû recevoir la copie de l'ébauche de rapport plus tôt aujourd'hui. Je crois qu'une version définitive

that, Senator Pat Duncan has joined us. She is the Government Representative Office liaison, I believe. Is that the title? She wished to give us a few comments. The floor is yours to do that, Senator Duncan.

Senator Duncan: Thank you. I am also sponsoring this motion before the Senate. In reviewing the report and having attended the meetings, I had an observation to make.

On page 3, the committee encourages the government to provide a statement of reasons. Then, in the last paragraph and on page 4, it lists a number of important additional information that the committee has requested during the discussion. I know there are a number of members who are somewhat new to this committee and this process. If I could make an observation that this is only the third time that the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has reviewed the Statutes Repeal Act.

I appreciate the request for additional information that many times I was looking for myself. I would like to add a bit about the process of how we get that information. The government that is referenced in this paragraph in the report is the Department of Justice, which has the responsibility to go to all the departments listed. They provide a report at the beginning of the year. They go to these departments and say, "All right, give us reasons and information. Why do you want to do this?" Then they give the Senate the report. This is a long period of time in between the two reports. Sometimes, things will evolve and that statute will get repealed, or other things will happen.

I wanted to share with you how that happens. You know what it is like, those of you who have worked in government, when one department, like Finance, or Justice, says we need more information. It sits on the corner of someone's desk until there is hounding that goes on, sometimes in some governments. It takes time. Justice has to do this. My concern is, with the lengthy list of information that is specific, it might hold up that process further in trying to get information.

Please don't misunderstand. I respect what the committee has done and what they are asking for. I am just encouraging and sharing this is how the process works. If we are very specific and prescriptive, it might hold up the process of getting the information to the committee.

It is a short concern and observation I wanted to share with you in that regard. It is important to have all the information. I appreciate that.

vous a été distribuée. Avant d'en discuter, la sénatrice Pat Duncan nous a rejoint. Je crois qu'elle est agente de liaison au Bureau du représentant du gouvernement. Est-ce bien son titre? Elle souhaite nous présenter quelques observations. Vous avez la parole, sénatrice Duncan.

La sénatrice Duncan : Merci. Je parraine moi aussi cette motion devant le Sénat. Après avoir examiné le rapport et participé aux réunions, j'aimerais formuler une observation.

À la page 3, le comité encourage le gouvernement à fournir une déclaration indiquant les raisons. Puis, au dernier paragraphe et à la page 4, il énumère d'autres informations importantes qu'il a demandées durant la discussion. Je sais que certains membres du comité n'y siègent pas depuis longtemps et qu'ils ne sont pas familiarisés avec ce processus. J'aimerais souligner que ce n'est que la troisième fois que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles examine la Loi sur l'abrogation des lois.

Je suis contente que l'on ait demandé de l'information supplémentaire, c'est de l'information que je cherchais souvent à obtenir moi aussi. J'aimerais en dire davantage sur le processus qui sert à obtenir cette information. Le gouvernement mentionné dans ce paragraphe du rapport est le ministère de la Justice, qui doit s'adresser à tous les ministères énumérés. Il présente un rapport au début de l'année. Il s'adresse à tous les ministères et dit : « Très bien, donnez-nous les raisons et l'information. Pourquoi voulez-vous faire cela? » Puis, il présente un rapport au Sénat. Beaucoup de temps sépare les deux rapports. Parfois, les choses évolueront, et cette loi sera abrogée, ou d'autres choses arriveront.

Je voulais vous expliquer comment cela se passe. Ceux qui ont travaillé au gouvernement savent ce qui se passe quand un ministère, comme le ministère des Finances ou de la Justice, dit qu'il a besoin de plus d'information. Cette information reste sur le coin d'un bureau jusqu'à ce que quelqu'un commence à harceler tout le monde, comme cela arrive parfois dans certains gouvernements. Cela prend du temps. Le ministère de la Justice doit le faire. Ce qui me préoccupe, c'est que, puisque la liste d'information est longue et précise, elle pourrait retarder davantage le processus qui nous permettrait d'obtenir l'information.

Comprenez-moi bien, je respecte le travail du comité et ce qu'il demande. Je ne fais que vous encourager et expliquer le fonctionnement du processus. Si nous sommes très précis et normatifs, nous pourrions retarder le processus qui permettrait au comité d'obtenir l'information.

C'est une petite préoccupation et une observation dont je voulais vous faire part à cet égard. Il est important d'avoir toute l'information. Merci.

The Deputy Chair: My response to that would be that it is up to the government to bring these motions forward, as they did here. They bring the motion forward only at a point where they have everything ready to bring it forward.

These items that were raised more specifically are items we were discussing that came up as a result of our review of the Statutes Repeal Act and the items that were done, and some of those issues in place with some of them.

It is beneficial for the government to have exactly what we're looking for, so they know what they need to prepare for when they are putting it forward. We are not asking for a lengthy dissertation on each item, but it gives them a more concise framework to provide us with what we are looking for on that.

One of the items listed is a clear and harmonized numbering system. As you are aware, at the meetings when we were dealing with that, we were looking at three different reports. It was confusing as to what was being dealt with.

I think the government having this kind of information will be beneficial for the government to know exactly what they are dealing with.

Senator Duncan: I appreciate that. If I might respond, when referring to "the government," we are talking about the government, bureaucracy, who are the public service within the Department of Justice who are preparing this information. One concern, costing or budgetary explanation might be very difficult to obtain that information. It might delay the process, for example. That is one example where the list is very prescriptive.

Again, I appreciate the understanding for the information. I am expressing a concern that it may be in some instances difficult to get that information if it is a prescriptive list. It is important to send the signal to the Department of Justice and all of the officials who come before, this is what we will be looking for. I am in complete agreement with you.

I think I am asking for understanding on the part of the government if there are some situations where they can't get it, if it is a specific, prescriptive list.

The Deputy Chair: Sure, they are the government. They are the ones requesting to have a statute repealed, go forward or to have it postponed. These are the types of things we heard in our committee, and we need better information to do the kind of study that would do this issue justice every year.

It is something that is important, something that I frequently spoke up in favour of because it is something that we in Saskatchewan did on a regular basis. I noticed that it could be helpful to do it on a federal basis too.

La vice-présidente : Je répondrais en disant que ce serait au gouvernement de présenter ces motions, comme il l'a fait ici. Il présente la motion seulement au moment où il a tout en main pour la présenter.

Les mesures qui ont été proposées plus spécifiquement sont des mesures dont nous avons parlé, après notre examen de la Loi sur l'abrogation des lois, et des questions soulevées en lien avec certaines de ces mesures.

Il est bien que le gouvernement ait exactement ce dont nous avons besoin et qu'il sache ce qu'il doit préparer avant de mettre la mesure en œuvre. Nous ne demandons pas un long exposé pour chaque mesure, mais cela donne un cadre plus concis à propos de ce dont nous avons besoin et qu'il doit nous fournir.

Une des mesures énumérées est un système de numérotation clair et harmonisé. Comme vous le savez, dans les réunions, quand nous avons traité cette question, nous avons examiné trois rapports différents. Nous ne savions pas vraiment ce que nous traitions.

Je pense que ce sera bien que le gouvernement ait cette information pour qu'il sache exactement ce dont il est question.

La sénatrice Duncan : Merci. Permettez-moi de répondre; quand nous parlons du « gouvernement », nous parlons de la bureaucratie, à savoir les fonctionnaires du ministère de la Justice qui préparent cette information. Une de mes préoccupations, c'est qu'il pourrait être difficile d'obtenir une explication des coûts ou du budget. Cela pourrait retarder le processus, par exemple. C'est un exemple qui montre que la liste peut être très normative.

Encore une fois, je comprends pourquoi on a besoin de l'information. Je dis seulement que, dans certains cas, il pourrait être difficile de l'obtenir si c'est une liste normative. Il est important d'envoyer un signal au ministère de la Justice et à tous ses fonctionnaires pour leur dire de quoi nous avons besoin. J'abonde tout à fait dans votre sens.

Je pense que le gouvernement devrait comprendre que, s'il n'arrive pas à obtenir de l'information, c'est parce que la liste est précise et normative.

La vice-présidente : Bien sûr. C'est le gouvernement. C'est lui qui demande d'abroger, d'adopter ou de retarder une loi. C'est le genre de chose que nous avons entendues, dans notre comité, et nous avons besoin de meilleures informations pour faire le genre d'études qui nous permettra de traiter ce dossier comme il se doit chaque année.

C'est quelque chose d'important, quelque chose que je défends souvent parce que c'est quelque chose que nous faisons régulièrement, en Saskatchewan. J'ai remarqué que cela pourrait aussi être utile de le faire à l'échelon fédéral.

We will entertain some discussion now with members to find out if they are agreeable to the report or have feedback.

Senator Simons: Thank you for this report, everybody who was involved in creating it.

Senator Duncan raises an interesting question. There's only one of these things that I think could be problematic. The rest of them are pretty straightforward; an explanation in plain language, an indication of whether they intend to repeal or not, justification, timelines, name of the witnesses, that should all be really simple and not require work.

One thing that stands out to me though is the costing or budgetary explanation of the financial implications associated with the repeal or deferral of each item. That may be a trickier thing, because many of these things do not have a clear-cut costing to them. What is the cost of not repealing the Nuclear-Test-Ban Treaty? I do not recall that being something that came up in our discussions.

I am wondering if steering, or whoever was involved in the crafting of the report, could explain. That is one thing that I am a little uncomfortable with because it seems to me that it could require a fair bit of extra effort that those other criteria do not.

The Deputy Chair: The chair specifically asked that be in there, and he is not here to provide his detailed explanation, but I thought it was reasonable when he raised it. There were some items I recall costing in budgetary information being discussed.

Senator Simons: Yes. Asking for all of them, I am worried we will send someone spinning down a rabbit hole as they try to figure it out.

Sometimes that is not going to be an easy answer. What is the cost of not having brought into force something? Are we talking about the lost opportunity costs? That is the only thing I wanted to flag. I see Senator Tannas nodding.

Senator Tannas: I have the same issue. For that one, I think we should add to the note, right at the end: "If germane to the decision to repeal or defer."

If it was not even a part of it, i.e., not applicable, they do not have to. Just put NA in the box and carry on.

I would say, Senator Duncan, just following on comments of Senator Batters, it is the third time. The first time — are we in camera or public?

Nous allons maintenant discuter avec les membres du comité pour savoir si le rapport leur convient ou s'ils ont des commentaires à faire.

La sénatrice Simons : Merci à tous ceux qui ont participé à la production de ce rapport.

La sénatrice Duncan a soulevé une question intéressante. Selon moi, il n'y a qu'une seule chose qui pourrait être problématique. Le reste est assez simple; une explication en langue claire, une indication sur l'intention d'abroger ou non, une justification, des échéanciers, le nom des témoins, tout cela devrait être assez simple et ne pas demander de travail.

Toutefois, une chose qui attire mon attention, c'est l'explication des coûts ou du budget liés aux implications financières de l'abrogation ou du report de chaque mesure. Cela pourrait être plus délicat, parce que, dans bien des cas, on n'en connaît pas vraiment les coûts. Combien a coûté la décision de ne pas abroger le traité d'interdiction complète des essais nucléaires? Je ne me souviens pas que la question ait été soulevée pendant nos discussions.

Je me demandais si la direction, ou quiconque a participé à la rédaction du rapport, pourrait fournir une explication. C'est quelque chose qui me préoccupe un peu parce que, selon moi, ce critère pourrait exiger davantage d'efforts que les autres.

La vice-présidente : Le président a demandé précisément à ce que cette information soit incluse, et il n'est pas ici pour donner des explications détaillées, mais à mon avis, c'était une demande raisonnable quand il l'a présentée. Je me souviens que l'on discutait de certaines mesures, dont l'explication des coûts ou du budget.

La sénatrice Simons : Oui. Je le demande pour toutes les mesures, je crains que nous allions envoyer quelqu'un dans un trou noir sans fin à la recherche d'une réponse.

Parfois, il n'y aura pas de réponse facile. Combien cela coûte-t-il de ne pas avoir adopté quelque chose? Parlons-nous des coûts des occasions perdues? C'est la seule chose que j'aimerais souligner. Je vois monsieur le sénateur Tannas hocher la tête.

Le sénateur Tannas : Je me pose la même question. Sur ce point, je crois que nous devrions ajouter à la note, à la toute fin : « Si c'est approprié pour la décision d'abroger ou de reporter la mesure. »

Si ce n'est pas pertinent, c'est-à-dire si ce n'est pas applicable, on n'a pas à le faire. Il suffit d'indiquer S.O. dans la boîte et de poursuivre.

Je dirais, sénatrice Duncan, pour en revenir à ce qu'a dit la sénatrice Batters, que c'est la troisième fois. La première fois... Sommes-nous à huis clos ou en public?

The Deputy Chair: Public, of course.

Senator Tannas: We are in public. Okay. I wanted to know.

The first time that folks came it was a public meeting, and basically every answer was, "We are continuing to consult." We had bills with 50 years on the books, that they were continuing to consult. That is how much effort they put into the first year. We roasted them. Last year they came back with better homework.

This time, I think they came with even better homework. We got into some areas where, now we're getting more sophisticated and we want to raise the bar. I think all of these are great. I like there is a person now in charge, Ms. Côté, is that right? There you go. She was quite keen to keep this quality improvement program going. She did say that they will continue to do better.

I think it is early to start providing them with excuses. I know that is not what you are trying to do. You were trying to point out this one area, this one piece could potentially be problematic. I agree. I think we should fix it up. Sorry to be so wordy. Thank you.

The Deputy Chair: No, that is okay. Tell me if I got it. I thought about using the word "relevant" instant of "germane."

Senator Tannas: Relevant is good.

The Deputy Chair: If relevant to the repeal or deferral of the item.

Senator Tannas: The decision they made to repeal or defer.

The Deputy Chair: Yes. If relevant to their decision regarding repeal or deferral of the item. Okay. All right.

Senator Saint-Germain: First, I apologize. Sorry for reacting like a former deputy minister.

My main concern was also with the costing or budgetary explanation. I also wanted to amend it. I appreciate your suggestion, Senator Tannas.

I believe that the presentation is important. The first three dots, a brief summary of each item, explanation in plain language, if we have to go there; an indication of whether the government proposes to defer the repeal of the item, to when, or to allow the item repeal. We can merge these into one paragraph. It would look like it is less demanding.

La vice-présidente : En public, bien entendu.

Le sénateur Tannas : Nous sommes en public. D'accord. Je voulais le savoir.

La première fois que des gens ont comparu, c'était lors d'une réunion publique, et la seule réponse que l'on a eue, c'était : « Nous poursuivons les consultations. » Nous avions des projets de loi qui dataient de 50 ans, et ils continuaient les consultations. Voilà l'effort qu'ils ont fourni la première année. Nous les avons ouvertement critiqués. L'année dernière, quand ils sont revenus, ils avaient fait un meilleur travail.

Cette fois-ci, je pense que leur travail est encore meilleur. Nous touchons à quelque chose qui... Aujourd'hui, nous sommes plus avertis et nous voulons en faire plus. Je pense que tous ces points sont excellents. J'aime savoir que quelqu'un s'occupe maintenant du dossier; il s'agit de Mme Côté, n'est-ce pas? Voilà! Elle a dit qu'elle souhaitait vraiment poursuivre le programme d'amélioration de la qualité. Elle a effectivement dit qu'ils continueraient de s'améliorer.

Je pense qu'il est un peu tôt pour commencer à leur trouver des excuses. Je sais que ce n'est pas ce que vous essayez de faire. Vous vouliez signaler ce point précis, ce point qui pourrait être problématique. Je suis d'accord. Je pense que nous devrions régler cela. Excusez-moi, mon intervention a été longue. Merci.

La vice-présidente : Non, ça va. Dites-moi si j'ai bien compris. Je voulais utiliser le mot « pertinent » plutôt que « approprié ».

Le sénateur Tannas : Pertinent, très bien.

La vice-présidente : Si c'est pertinent pour abroger ou reporter la mesure.

Le sénateur Tannas : La décision d'abroger ou de reporter.

La vice-présidente : Oui. Si c'est pertinent pour la décision d'abroger ou de reporter la mesure. D'accord. Très bien.

La sénatrice Saint-Germain : Tout d'abord, veuillez m'excuser. Excusez-moi d'avoir réagi comme une ancienne sous-ministre.

Moi aussi, ce qui me préoccupait le plus, c'était l'explication des coûts ou du budget. Je voulais moi aussi modifier cette partie. J'aime votre proposition, sénateur Tannas.

Je crois que la présentation est importante. J'aimerais parler des trois premiers points : un bref résumé de chaque mesure, une explication en langue claire, s'il le faut et une indication de l'intention du gouvernement de reporter l'abrogation de la mesure, et à quand, ou d'autoriser son abrogation. Nous aimeraisons regrouper ces trois points en un seul paragraphe pour donner l'impression que le travail est moins exigeant.

We also have, I would say, breakdowns that are logistical or technical. The names and titles of the witnesses, frankly, we can manage that with the clerk. We don't have to put that in the report.

A clear and harmonized numbering system to ensure ease of reference for members. I don't want us to be anecdotal in this report. There was an issue. I think it was a miscommunication — I'm not blaming anyone — between mainly the Department of Justice and the Library of Parliament or the clerk, but it is not a big issue, so I would delete that. Again, I would delete the names and titles of the witnesses. We always receive that beforehand, so I would not go there.

I do believe that the three following paragraphs are really the substance of our observations and they are important.

The Deputy Chair: I wanted to respond to a little bit of that.

This potentially hampered or had a substantial impact on the meeting that we had. This is a report that explains what happened during our study that we had over those two meetings. The need for a clear and harmonized numbering system — actually, the Library of Parliament report was the best one. It was between the Department of Justice and the Senate Government Representative's Office, or GRO, I think, had provided something different. I could be interpreting that wrong, but it was definitely from the government, and I think Senator Duncan said it came from the GRO. Then there was the Library of Parliament one. We had three different versions, and it was quite confusing.

This report is not meant to be — while it is instructive as to how the Statutes Repeal Act meetings will go on for all time, we are specifically talking about how these two meetings went, and that was a definite hiccup that happened. Frankly, one of the easier things for the government to do is to provide a clear and harmonized numbering system and the names and titles of the witnesses. Some of the documents had that and others didn't. It was also confusing that way.

Personally, I think it is an accurate reflection of some issues we had in those couple of meetings and also a matter of discussion as we discussed how this report would be drafted. That would be my comment on that.

Senator Saint-Germain: If I may, the most important is that we agree to amend the item related to a costing or budgetary explanation. Otherwise, we look like we don't understand how the machinery of government works. I like the amendment. Thank you for this.

Je dirais que nous avons aussi des parties qui concernent les aspects logistiques ou techniques. Les noms et les titres des témoins, franchement, nous pouvons nous occuper de cela avec le greffier. Nous n'avons pas à les indiquer dans le rapport.

On parle d'un système de numérotation clair et harmonisé afin de faciliter la consultation par les membres. Je ne veux pas en rester aux anecdotes, dans ce rapport. Il y avait un problème. Je pense que c'était essentiellement une mauvaise communication — je ne blâme personne en particulier — entre le ministère de la Justice et la Bibliothèque du Parlement ou le greffier, mais ce n'est pas un gros problème, donc j'aimerais supprimer cela. Encore une fois, je supprimerais les noms et les titres des témoins. Nous recevons toujours cette information au préalable, donc je n'en parlerais pas.

Je crois réellement que les trois paragraphes suivants contiennent l'essentiel de nos observations et sont importants.

La vice-présidente : J'aimerais répondre rapidement à cela.

Cela a potentiellement entravé ou transformé considérablement la réunion que nous avons tenue. Ce rapport explique ce qui s'est passé au cours de l'étude menée pendant ces deux réunions. La nécessité d'un système de numérotation clair et harmonisé... En fait, le rapport de la Bibliothèque du Parlement était le meilleur. C'était au ministère de la Justice, et le Bureau du représentant du gouvernement au Sénat, le BRG, je crois, avait fourni quelque chose de différent. Je me trompe peut-être, mais cela venait clairement du gouvernement, et je crois que la sénatrice Duncan a dit que cela venait du BRG. Ensuite, il y a eu celui de la Bibliothèque du Parlement. Nous avions trois versions différentes, ce qui était assez déroutant.

Ce rapport n'a pas pour objectif... Même s'il est instructif quant à la manière dont les réunions sur la Loi sur l'abrogation des lois se dérouleront à l'avenir, nous parlons ici du déroulement de ces deux réunions, et il s'agissait clairement d'un contretemps. Honnêtement, il n'y a pratiquement rien de plus facile pour le gouvernement que de fournir un système de numérotation clair et harmonisé ainsi que les noms et titres des témoins. Certains documents comportaient ces informations, d'autres non. Cela aussi a prêté à confusion.

Personnellement, je pense que cela reflète fidèlement certains problèmes que nous avons eus pendant ces deux réunions qui ont aussi fait l'objet de discussions quand nous avons eu à décider comment ce rapport serait rédigé. Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet.

La sénatrice Saint-Germain : Si je peux me permettre, le plus important est que nous nous entendions pour modifier la mesure touchant à l'explication des coûts ou du budget. Sinon, nous donnerons l'impression de ne pas comprendre le fonctionnement du gouvernement. J'aime bien cet amendement. Je vous en remercie.

Senator Miville-Dechêne: I agree with Senator Saint-Germain that we don't need to put the names and titles of the witnesses. That is not useful. They were all there. Sometimes they were not mentioned, but they were there. I saw the names.

Thank you for your amendment. I think it is better like that. I would say, in answer to Senator Duncan, that in the paragraph before the list, it is written that the committee "recommends." We are not saying you have to do it. We are recommending, which is a term that gives some leeway to everything on this list. I think the term "recommends" is appropriate in that case. If it is impossible, they wouldn't do it.

Obviously, you may know the civil service better than I do, but I think this is not exaggerated. I understand what you are saying, but at the same time, I don't think they need to be afraid. This is not that much, and it is a recommendation.

Senator Dhillon: Thank you. My apologies first not being here because of other duties. I appreciate all the work that honourable senators have done on this. As a new senator, I will absolutely defer to some of you who have been here before. Thank you for that, Senator Tannas.

To follow up on Senator Duncan's commentary, and also to what was shared regarding the word, "recommends." Is that us opening a door where we are asking for information and then potentially leaving and not getting that information, and then it's going to come back to that was a recommendation and not really a requirement? I will leave that question there.

Senator Duncan, I was just curious. Other than the financial implications, that question that we have already addressed, were there any other items that you thought would slow this down? Was that the only one?

Senator Duncan: Generally speaking, this is quite a prescriptive list. It's very specific. That was the point I was raising. The concern is whether we missed something or if it is all-inclusive.

Again, I absolutely fully support this. I think "recommends" is the right choice of word. It sends a strong signal to the public servants who have done exponentially. The work has been valuable, and that was repeatedly expressed through the committee hearings that I attended.

I'm fully supportive of this. I think the amendment that is suggested is absolutely on point.

Senator Dhillon: Thank you, Senator Duncan.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis d'accord avec la sénatrice Saint-Germain pour dire que nous n'avons pas besoin d'inscrire les noms et les titres des témoins. C'est inutile. Ils étaient tous présents. Parfois, ils n'étaient pas mentionnés, mais ils étaient présents. J'ai vu les noms.

Merci pour votre amendement. Je pense que c'est mieux ainsi. Je dirais, en réponse à la sénatrice Duncan, que dans le paragraphe qui précède la liste, il est écrit que le comité « recommande ». Nous ne disons pas qu'il faut le faire. Nous recommandons, et ce terme laisse une certaine marge de manœuvre pour tout ce qui figure sur cette liste. Je pense que le terme « recommande » est approprié, dans ce cas. Si c'était impossible, ils ne le feraient pas.

Bien sûr, vous connaissez peut-être mieux que moi la fonction publique, mais je pense que ce n'est pas exagéré. Je comprends ce que vous dites, mais en même temps, je ne crois pas qu'ils aient à s'inquiéter. Ce n'est pas grand-chose, et il s'agit d'une recommandation.

Le sénateur Dhillon : Merci. Toutes mes excuses de ne pas être présent, j'avais d'autres obligations. J'apprécie tout le travail accompli dans ce dossier par les honorables sénateurs. En tant que nouveau sénateur, je m'en remets entièrement à ceux d'entre vous qui sont ici depuis plus longtemps. Merci, sénateur Tannas.

Pour faire suite au commentaire de la sénatrice Duncan et à ce qui a été dit au sujet du mot « recommande », est-ce que cela veut dire que nous ouvrons une porte pour demander des informations, puis que nous partons, peut-être, sans obtenir ces informations, et on dira qu'il s'agissait de toute façon d'une recommandation et non pas d'une exigence? Je vous laisse réfléchir à la question.

Sénatrice Duncan, j'étais seulement curieux. Mis à part les implications financières, question que nous avons déjà abordée, y avait-il d'autres mesures qui, à votre avis, auraient pu ralentir ce processus? Était-ce la seule?

La sénatrice Duncan : D'une manière générale, cette liste est assez prescriptive. Elle est très précise. C'est ce que je voulais souligner. La question est de savoir si nous avons oublié quelque chose ou si tout y est.

Encore une fois, je soutiens entièrement cela. Je pense que le mot « recommande » est le bon choix. Il envoie un message fort aux fonctionnaires qui ont accompli un travail important. Ce travail a été précieux, comme l'ont souligné à plusieurs reprises les membres du comité lors des séances auxquelles j'ai assisté.

Je soutiens pleinement cette proposition. Je pense que l'amendement suggéré est tout à fait pertinent.

Le sénateur Dhillon : Merci, sénatrice Duncan.

Senator K. Wells: To be brief, I certainly support Senator Tannas's amendment. I think it's a good one. Thank you for bringing it forward.

For further clarity about that particular budgetary bullet, I wonder if we think we need to put "a financial costing" to be clearer about what costing actually means, as opposed to what we heard — that there are many different types of costing. We are looking for numbers in particular. I leave that open to the group if they want to include a specific costing or leave it broader.

The Deputy Chair: It does say later the financial implications.

Senator K. Wells: Maybe that is clear enough, then. Thank you.

The Deputy Chair: I think it should be.

[Translation]

Senator Oudar: I'm going to take a step back, because I'm new to the committee. This Statutes Repeal Act surprised me greatly. It sets a precedent; there is no such thing in other provinces. We assume the government is acting in good faith, but if it leaves a law untouched for 10 years, it is automatically repealed.

In the Senate, we only see the file if the public servant or public servants request an extension, so we never see the file under the Statutes Repeal Act, if I am not mistaken, if there is an automatic repeal. I find it serious that we pass laws, sometimes spending months and years consulting with groups, hearing witnesses and doing all the work we do, and that in the end, the government does nothing and the legislative provision automatically lapses without the Senate having anything to say. That is how I understand the law; please correct me if I am mistaken.

I reread it several times and looked at the constitutional aspects last week; I looked at a lot of things and read the bill, which is very short. I think that one day we will have to question the validity of this law, which does not exist anywhere else. Why, ultimately — and this is perhaps what we should be looking at — are there laws that never come into force and are automatically repealed?

That is what I would also ask for in the report, because if no effort has been made on a bill for 10 years, even though it has passed through the Senate, and we have met with groups and heard from individuals, we need to be informed of that. I was surprised and I shared this with Senator Duncan, but I am not prepared to recommend repeal, because we have not assessed the impact of such a repeal. It may have its merits in historical terms.

Le sénateur K. Wells : Pour être bref, je soutiens pleinement l'amendement du sénateur Tannas. Je pense que c'est un bon amendement. Merci de l'avoir proposé.

Pour plus de clarté sur ce point budgétaire particulier, je me demandais si nous ne devrions pas préciser « les coûts » afin de définir plus clairement le sens réel des coûts, par rapport à ce que nous avons entendu, à savoir qu'il existe de nombreux types de coûts différents. Nous cherchons des chiffres en particulier. Je laisse le choix au groupe de décider s'il souhaite inclure des coûts spécifiques ou parler des coûts en général.

La vice-présidente : Il est fait mention plus loin des implications financières.

Le sénateur K. Wells : Peut-être que c'est suffisamment clair, alors. Merci.

La vice-présidente : Je crois que c'est assez clair.

[Français]

La sénatrice Oudar : Je vais faire un pas en arrière, parce que je suis nouvelle au comité. Cette Loi sur l'abrogation des lois m'a beaucoup étonnée. C'est un précédent, cela n'existe pas dans les autres provinces. On présume de la bonne foi du gouvernement, mais s'il laisse traîner une loi pendant 10 ans, elle est abrogée automatiquement.

Au Sénat, on voit seulement le dossier si le fonctionnaire ou les fonctionnaires demandent une prolongation; donc on ne voit jamais le dossier en vertu de la Loi sur l'abrogation des lois, si je ne m'abuse, s'il y a une abrogation automatique. Je trouve cela grave qu'on adopte des lois, qu'on passe parfois des mois et des années à consulter des groupes, à entendre des témoins et à faire tout le travail que l'on fait, et que finalement, le gouvernement ne fasse rien et que la disposition législative tombe automatiquement, sans que le Sénat ait quoi que ce soit à dire. J'ai compris la loi comme cela : dites-moi si je me trompe.

Je l'ai relue plusieurs fois et j'ai regardé les aspects constitutionnels la semaine dernière; j'ai regardé beaucoup de choses et j'ai lu la loi, qui est très courte. Je pense qu'un jour, il faudrait se questionner sur le bien-fondé de cette loi qui n'existe pas ailleurs. Pourquoi, finalement — et c'est peut-être ce qu'on devrait examiner —, existe-t-il des lois qui n'entrent jamais en vigueur et qui sont abrogées automatiquement?

C'est ce que je demanderais aussi dans le rapport, parce que si on n'a mis aucun effort dans une loi pendant 10 ans, alors qu'elle est passée par le Sénat, qu'on a reçu des groupes et entendu des personnes, il faut en être informé. J'ai été étonnée et j'en ai fait part à la sénatrice Duncan, mais je ne suis pas prête à faire une recommandation d'abrogation, parce qu'on n'a pas mesuré les répercussions d'une telle abrogation. Elle a peut-être son bien-fondé dans l'historique.

The senator also spoke about the historical context. I stand by my comment about the merits of this act, which I question, even in terms of constitutional law, because the power belongs to Parliament, and therefore to the House of Commons and the Senate, not to public servants. It is as if we were indirectly giving public servants the power to do nothing for 10 years, and the law would then be automatically repealed.

I will close this parenthesis and move on to the recommendations.

[*English*]

The Deputy Chair: Senator Oudar, could I just give you a bit of a response to that? It's not only the deferral of the repeals that were part of our study but also the ones that were actually going to be repealed. Both of those were in there. That was part of the reason for the confusing reports, because one of the reports had only the ones that were being deferred for repeal, and then the other report had the full list of the things that were suggested for repeal as well as the deferrals. Both of those were included in there.

Yes, there has been a lot of talk about the government and the officials and the bureaucracy as to how they deal with it, but it's actually up to us. The motion is a motion of the Senate, so it's a motion of Parliament, and that's why we're doing this. That's why we need all of this appropriate information, because, yes, you're very right: We have spent much time over many years — some of those acts, I was actually in the Senate during the time that one act came forward. We spent a lot of time at the front end, studying and passing that legislation, so when they don't even put it into place, we should, at least, receive an explanation why and what is going to happen.

I think that's why Parliament, yes, does have a very important role in it.

[*Translation*]

Senator Oudar: Allow me to make a second point. I agree with you. This preamble brings me to my second point: I fully agree with the contents of the report. This justifies having a list of requests, i.e., a summary, explanations and indications.

I have one additional point to add, which I asked the officials about. I am quite comfortable with giving an indication as to whether or not the government is proposing to postpone the repeal. I think we need to know whether they consulted Canadians and what the outcome was. I asked the question and was told that no, there had been no consultation, which surprised

La sénatrice a parlé aussi de l'historique. Je m'en tiens à mon commentaire sur le bien-fondé de cette loi sur lequel je me questionne, même au chapitre du droit constitutionnel, parce que le pouvoir appartient au Parlement, donc à la Chambre des communes et au Sénat, et non aux fonctionnaires. C'est comme si l'on remettait indirectement le pouvoir aux fonctionnaires de ne rien faire pendant 10 ans, et la loi est donc automatiquement abrogée.

Je ferme la parenthèse et je passe aux recommandations.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Sénatrice Oudar, puis-je vous répondre rapidement à ce sujet? Notre étude portait non seulement sur le report des abrogations, mais aussi sur les mesures qui allaient effectivement être abrogées. Les deux étaient inclus. C'est en partie ce qui a rendu les rapports confus, car l'un ne mentionnait que les mesures dont l'abrogation était reportée, alors que l'autre contenait la liste complète des abrogations proposées ainsi que des reports. Les deux étaient incluses dans l'étude.

Oui, nous avons beaucoup parlé du gouvernement, des fonctionnaires et de la bureaucratie et de la manière dont ils gèrent cette question, mais en réalité, c'est à nous qu'il appartient d'agir. La motion est une motion du Sénat, donc du Parlement, et c'est pourquoi nous faisons cela. C'est pourquoi nous avons besoin de toutes ces informations pertinentes, car, oui, vous avez tout à fait raison : nous avons passé beaucoup de temps au fil des ans... Pour certaines de ces lois, j'étais en fait au Sénat au moment où une de ces lois a été présentée. Nous avons passé beaucoup de temps au début à étudier et à adopter cette loi, donc, quand elle n'est même pas mise en œuvre, nous devrions au moins recevoir une explication sur les raisons et sur ce qui se passera.

Je pense que c'est pourquoi le Parlement y a effectivement un rôle très important à jouer.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Permettez-moi de présenter un deuxième point. Je suis d'accord avec vous. Ce préambule m'amène à mon deuxième point : je partage tout à fait ce qui est contenu dans le rapport. Cela justifie justement qu'on ait la liste des demandes qui sont faites, donc le résumé, les explications et l'indication.

J'ai un point à ajouter sur lequel j'ai interrogé les fonctionnaires. Je suis assez à l'aise qu'on donne une indication par rapport au fait que le gouvernement propose de reporter l'abrogation ou non. Je pense qu'il faut savoir s'ils ont consulté les Canadiens et Canadiennes et ce qu'il en était. J'ai posé la question et on m'a répondu que non, il n'y avait pas eu de

me. I therefore propose adding a point if the budget issue is of concern to some.

Sometimes, lawyers have a solution, which is to add the words “if applicable” at the end of the sentence. If they do not have the financial explanations, they will not be provided, but if they do exist, they will be obliged to provide them. I will leave that to the drafting committee, but I was inclined to mention the information we would like to have for the members of the Senate, so that we can make an informed decision based on the information we will have on this exercise over the next few years.

[English]

The Deputy Chair: I'm wondering if you would think, Senator Oudar, if leaving the consultation issue to questions from senators — I know that, perhaps, I didn't raise that as many times this time, but there have been other years where that has been a substantial part of my questioning on this. I hope the department officials are watching this and can see the concerns that we have.

Would you be comfortable if we did not specifically include that, but that could be something that's left for our questioning of the witnesses, of officials that come forward when they do one of these things? Would you be comfortable with that?

Senator Oudar: Yes.

Senator Saint-Germain: In my first intervention, Madam Chair, I forgot to highlight a redundancy in our report. I refer you to page 3, last paragraph before the dot when we state:

. . . the committee recommends that a consolidated document containing the following information be provided to the clerk prior to the start of the study:

And then page 4, the first paragraph after the dots:

Receiving this information ahead of time in a consolidated document will greatly assist the committee's work.

It's exactly the same idea and the same meaning with different wording. My proposal is that we delete the first paragraph after the dots on page 4.

The Deputy Chair: Could you repeat what you would like to delete? Sorry.

Senator Saint-Germain: Page 4, first paragraph after the bullets:

Receiving this information ahead of time in a consolidated document will greatly assist the committee's work.

consultation, ce qui m'a étonnée. Je propose donc d'ajouter un point si la question du budget en préoccupe certains.

Parfois, les juristes ont la solution qui est d'ajouter, à la fin de la phrase, les mots « le cas échéant ». S'ils n'ont pas les explications financières, ce ne sera pas donné, mais si elles existent, ils seront obligés de les donner. Je vais laisser cela à la rédaction, mais j'étais enclue à mentionner l'information que nous souhaitons avoir pour les membres du Sénat, pour que nous puissions prendre une décision éclairée en fonction des informations que nous aurons sur cet exercice au cours des prochaines années.

[Traduction]

La vice-présidente : Je me demandais si vous pensiez, sénatrice Oudar, que laisser le dossier de la consultation aux questions des sénateurs... Je sais que je n'ai peut-être pas soulevé la question aussi souvent, cette fois-ci, mais il y a eu d'autres années où cela a constitué une partie importante de mes questions à ce sujet. J'espère que les responsables du ministère nous regardent et entendent nos préoccupations.

Seriez-vous d'accord pour ne pas inclure cela spécifiquement, mais laisser cela pour les questions que nous posons aux témoins, aux fonctionnaires qui se présentent lorsqu'ils font l'une de ces choses? Seriez-vous d'accord avec cela?

La sénatrice Oudar : Oui.

La sénatrice Saint-Germain : Dans ma première intervention, madame la présidente, j'ai oublié de souligner une redondance dans notre rapport. Je vous renvoie à la page 3, au dernier paragraphe avant la liste, où nous disons ceci :

... le comité recommande qu'un document consolidé contenant les informations suivantes soit remis au greffier avant le début de l'étude :

Puis, à la page 4, au premier paragraphe après la liste :

Le fait de recevoir ces informations à l'avance dans un document consolidé facilitera grandement le travail du comité.

Nous exprimons exactement la même idée, et le sens est le même, mais formulé différemment. Je propose de supprimer le premier paragraphe après la liste, à la page 4.

La vice-présidente : Pourriez-vous répéter ce que vous aimeriez supprimer? Désolée.

La sénatrice Saint-Germain : À la page 4, le premier paragraphe après les puces :

Le fait de recevoir ces informations à l'avance dans un document consolidé facilitera grandement le travail du comité.

Which is, once again, the same meaning as the one stated at the end of the last paragraph of page 3 before the dots.

The Deputy Chair: I guess the only difference would be that the ending part of that — the part that you would like to delete — says, “will greatly assist the committee’s work.” I think it was intended to be a wrap-up of why this was needed. It will greatly assist the committee’s work.

Senator Saint-Germain: This is really redundant. If we want to speak to say nothing, we can leave it there.

The Deputy Chair: I think that is important, because sometimes people don’t know why we do things. We’re not just asking for these things to be bothersome. We’re trying to do it.

What if we, yes, delete that but then include in that first place where it says, “prior to the start of the study,” we could put a comma and then, “as this will greatly assist the committee’s work,” and then have that list? Then we could include both. We would not have the redundancy but include the reason that we want to have this information.

Senator Saint-Germain: Which is so implicit. We’re not speaking to stupid people. I do believe I was impressed by the civil servants. I believe that they would understand the —

The Deputy Chair: That’s right, but it’s a public document, and I think it is important to include what —

Senator Saint-Germain: Canadians are not stupid.

The Deputy Chair: No, of course, they’re not stupid, but it’s important information to receive.

Perhaps other senators have a point of view on that.

Senator Tannas: I’m okay. I think we can be friendly, or we can just get down to business and drop it out.

I’m happy to see it go, I think, either way.

I had another concern, though. Senator Oudar got me thinking when she mentioned if there is a chance that we are seeing bills disappear without this committee seeing them?

Prior to this bill coming in, a musician who was dismayed to discover that bills weren’t enacted and discovered it, and Tommy Banks put the thing forward, and said, “This is nuts,” right? He wasn’t a lawyer. He just said, “I can’t believe it.” I couldn’t believe it when we heard about this, that laws sat on the books not enacted for decades, and there was no process to get rid of

Une phrase qui, encore une fois, a la même signification que celle de la fin du dernier paragraphe de la page 3, avant la liste.

La vice-présidente : Je pense que la seule différence se trouve dans la dernière partie, celle que vous souhaitez supprimer, qui dit : « facilitera grandement le travail du comité ». Je pense que cela avait pour but de résumer les raisons pour lesquelles cela était nécessaire. Cela facilitera grandement le travail du comité.

La sénatrice Saint-Germain : C'est très redondant. Si nous voulons parler pour ne rien dire, nous pouvons garder la phrase.

La vice-présidente : Je pense que c'est important, car parfois les gens ne comprennent pas pourquoi nous faisons certaines choses. Nous ne voulons pas que les choses soient ennuyeuses. Nous essayons simplement de les faire.

Si nous supprimions cela, mais ajoutions ensuite, à l’endroit où il est écrit « avant le début de l’étude », nous pourrions ajouter une virgule, puis « puisque cela facilitera grandement le travail du comité », pour ensuite passer à la liste? Nous pourrions alors inclure les deux. Nous éviterions ainsi la redondance, tout en précisant la raison pour laquelle nous souhaitons avoir ces informations.

La sénatrice Saint-Germain : Ce qui est vraiment implicite. Nous ne parlons pas à des gens stupides. Je crois que j’ai été impressionnée par les fonctionnaires. Je crois qu'ils comprendraient...

La vice-présidente : Vous avez raison, mais c'est un document public, et je crois qu'il est important d'inclure ce que...

La sénatrice Saint-Germain : Les Canadiens ne sont pas stupides.

La vice-présidente : Non, bien entendu, ils ne sont pas stupides, mais il s’agit d’informations importantes à recevoir.

D’autres sénateurs ont peut-être un avis là-dessus?

Le sénateur Tannas : Pour moi, tout va bien. Je pense que nous pouvons être cordiaux, ou nous pouvons simplement passer aux choses sérieuses et laisser tomber.

Que ce soit supprimé ou non, cela me va.

J'avais cependant une autre préoccupation. La sénatrice Oudar m'a fait réfléchir lorsqu'elle a mentionné la possibilité que des projets de loi disparaissent sans que le comité ne les examine.

Avant l'adoption de ce projet de loi, un musicien a découvert à sa grande consternation que certains projets de loi n'étaient pas adoptés; Tommy Banks a exposé la chose et a dit : « C'est complètement fou », pas vrai? Il n'était pas avocat. Il a simplement dit : « Je n'arrive pas à le croire. » Je suis resté sans voix quand nous avons appris que des lois dormaient sur les

them, other than for a government to have another bill to repeal it.

This brought the idea of automatic repeal after 10 years after it comes to the Senate to ask that it be repealed, right. We still have the chance to actually recommend to the Senate that a bill not be repealed, and we just haven't done that. We've taken their advice in all cases that I'm aware of.

There isn't any bill disappearing without us seeing it and us reporting; is that your understanding, chair?

The Deputy Chair: That is my understanding, because like I was explaining to Senator Oudar, this report contains not only items that are scheduled for a further delay of repealing it but also ones that are going to now be repealed. Some of them have been on the list in previous times, and you have also heard some of the officials that came to testify here say that, "We don't expect you to see this one on your list next year," meaning we don't expect to be asking for a further delay of it. It will simply be explained to us that, "Okay, we think we're now ready to repeal," as we had, I believe, seven or eight of those on the items for this year.

Senator Tannas: Thank you.

The only other comment that I had is that I think it would be helpful — and this is for our Library folks and clerk, who will be here even if some of us aren't a year from now — if we're going to Government Representative's Office, comments and colour around something, and we're going to have Library — it should all just be on one page.

The Deputy Chair: Right.

Senator Tannas: Why don't we have one page where we have the information? Then, if the GRO wants to add this, they say this and the library says this — and it's all on one page. That would be great. Then we don't have to flip through different documents.

The Deputy Chair: That's why the part about the "clear and harmonized" —

Senator Tannas: I agree with you, Senator Batters. Thank you.

Senator Clement: Thank you for the report. I agree with all of the comments that have been made, including Senator Saint-Germain's comment about removing that.

tablettes, pendant des décennies, sans être adoptées, et qu'il n'existe aucun mécanisme pour les supprimer, si ce n'est que le gouvernement présente un autre projet de loi pour les abroger.

Cela a donné naissance à l'idée d'une abrogation automatique après 10 ans, une fois que le Sénat a été saisi d'une demande d'abrogation. Nous avons toujours la possibilité de recommander au Sénat qu'un projet de loi ne soit pas abrogé, mais nous ne l'avons tout simplement pas fait. À ma connaissance, nous avons suivi leur conseil dans tous les cas.

Aucun projet de loi ne disparaît sans que nous ayons pu le voir et en faire rapport; est-ce bien cela, madame la présidente?

La vice-présidente : C'est ce que j'ai compris, parce que comme je l'expliquais à la sénatrice Oudar, le rapport contient non seulement des mesures dont la prorogation sera reportée encore une fois, mais aussi celles qui seront désormais abrogées. Certaines de ces mesures se sont déjà retrouvées sur la liste, et certains des fonctionnaires qui sont venus témoigner ici ont dit qu'à leur avis, nous ne devrions pas voir cette mesure ou une autre sur notre liste l'an prochain; ils voulaient dire par là que nous ne prévoyons pas demander que son abrogation soit encore reportée. On nous dira simplement « d'accord, nous pensons que vous êtes maintenant prêt à l'abroger », car nous en avions, je crois, sept ou huit parmi les mesures de cette année.

Le sénateur Tannas : Merci.

La seule autre chose que je voulais dire, c'est que je crois qu'il serait utile — et cela s'adresse aux employés de la Bibliothèque et au greffier, qui seront ici alors que certains d'entre nous ne le seront pas, dans un an —, si nous consultons le Bureau du représentant du gouvernement pour obtenir ses commentaires et ses opinions, et que nous consultons la Bibliothèque, tout cela devrait tenir sur une seule page.

La vice-présidente : D'accord.

Le sénateur Tannas : Pourquoi ne pas rassembler les informations sur une seule page? Puis, si le BRG souhaite ajouter quelque chose, il le dit et la Bibliothèque dit ce qu'elle a à dire, et tout est sur une seule page. Ce serait fantastique. Cela nous éviterait d'avoir à feuilleter différents documents.

La vice-présidente : C'est pourquoi la partie traitant du caractère « clair et harmonisé »...

Le sénateur Tannas : Je suis d'accord avec vous, sénatrice Batters. Merci.

La sénatrice Clement : Merci pour le rapport. Je suis d'accord avec tous les commentaires qui ont été faits, y compris celui de la sénatrice Saint-Germain sur la suppression de certains éléments.

I really think this is a good process. This is my third year doing it, and it has gotten better every year. Reading this report, it doesn't feel like that's what we're saying. So I appreciated that. I recognize many of the faces of the bureaucrats who came back and who did better this time than they did last year, so that's good. I don't know if this report really conveys that sentiment around the fact that things are improving.

That's my comment: I think the report is okay, and I'm not going to nitpick. Maybe the removal of certain things speaks to improving the tone of this report because, I think, overall, we were satisfied with that exchange, particularly that second meeting, Senator Batters —

The Deputy Chair: When we figured out what the reports were.

Senator Clement: — was much better than what we had gone through last year. I just think we could perhaps have a more positive tone, because I thought it went rather well.

The Deputy Chair: Frankly, it wasn't even necessarily an officials' thing; it was a government coordination thing that was the problem. All the officials, yes, they were actually very helpful. I agree with the comments made about how we have seen this process improve. I think we just need to make sure the government coordination — if they're going to do all the work to get this significant a kind of a motion — this is something — and I know, having previously been a joint chair of the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, or REGS, that some of these things go on for years and years. We need to have an efficient way to deal with these kinds of issues.

This is something that certain people in certain departments work on all the time. When they're going to put that process forward, I think it will be helpful to them to have this kind of information.

The officials who came and presented about their items did a very good job. What needs to improve and what we're trying to provide here is that we did have a very confusing meeting that resulted from, potentially, some lack of overall government coordination — not necessarily the officials in these particular departments who sat here for a long time and gave us very good answers. We didn't have anything that we disagreed with them about to say, "No, we don't think this should be deferred" or that we don't think that should be repealed quite yet. I want the officials to know that we very much appreciated their work.

We just want —

Je crois réellement que c'est un bon processus. J'en suis à ma troisième année, et cela s'améliore chaque année. Quand je lis le rapport, je n'ai pas l'impression que c'est ce que nous disons. Donc, je l'apprécie. Je reconnaiss le visage de bien des bureaucrates qui sont revenus ici et qui ont fait mieux cette fois-ci que l'an dernier, donc c'est bien. Je ne suis pas certaine que le rapport reflète réellement cette amélioration.

Bref, je crois que le rapport est bien et je ne vais pas essayer de chercher la petite bête. Peut-être que le fait de supprimer certaines choses témoignant de l'amélioration du ton du rapport, puisque je crois que dans l'ensemble, nous étions satisfaits des discussions, surtout pendant la deuxième réunion, sénatrice Batters...

La vice-présidente : Quand nous avions compris la nature des rapports.

La sénatrice Clement : ... qui représentaient une nette amélioration par rapport à l'an dernier. Je crois que nous devrions adopter une attitude un peu plus positive, car j'avais l'impression que cela se déroulait bien.

La vice-présidente : Honnêtement, ce n'était pas nécessairement d'une affaire officielle; c'était la coordination gouvernementale qui était le problème. Tous les fonctionnaires, oui, ont en fait été très utiles. Je suis d'accord avec ce qui a été dit, sur le fait que nous avons observé une amélioration du processus. Je crois simplement que nous devons nous assurer de la coordination du gouvernement, — nous assurer qu'il va déployer tous ses efforts pour faire avancer une motion de cette importance — c'est quelque chose —, et je le sais, ayant déjà été coprésidente du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, le REGS, que cela peut durer des années. Nous avons besoin d'un mécanisme efficace pour gérer ce genre de problèmes.

Certaines personnes dans certains services y travaillent constamment. Quand ils vont mettre le processus en place, je crois que ce genre d'information leur serait utile.

Les fonctionnaires qui sont venus ici présenter leurs mesures ont fait du très bon travail. Ce que nous devons améliorer et ce que nous essayons d'offrir, ici, c'est que nous avons eu une réunion très confuse à cause potentiellement du manque de coordination globale au sein du gouvernement, mais il ne s'agit pas nécessairement des fonctionnaires de ces ministères particuliers qui ont fourni ici un long témoignage et nous ont donné de très bonnes réponses. Nous n'avions aucun désaccord avec eux, rien qui nous aurait amenés à dire « Non, nous ne pensons pas que ceci devrait être reporté » ou « Nous ne pensons pas que cela devrait être abrogé pour l'instant ». Je veux dire clairement aux fonctionnaires que nous sommes très reconnaissants de leur travail.

Nous voulons seulement...

Senator Clement: Do we say that?

The Deputy Chair: Yes, maybe we could say that.

Senator Clement: Because I think the tone is . . .

Senator Miville-Dechêne: Something about the fact that, over the years, the testimonies of civil servants have been more fulsome or something of —

Senator Simons: Fulsome — that's one of my words.

Senator Miville-Dechêne: I'm sorry, I'm not English-speaking.

Senator Simons: Most English people don't understand that "fulsome" is a terrible insult. Most people think it means "full." It means "hypocritical" or —

Senator Miville-Dechêne: What I mean is that we could add something like "Over the years, we have noticed that there has been . . ."

The Deputy Chair: Improvement.

Senator Miville-Dechêne: Yes, improvement —

The Deputy Chair: How about, "the committee wishes to note that, as this is a few years into this process, we have noted improvement and we want to thank all of the government officials that helped prepare for this committee and attend this committee and help us with our study, and we look forward to continuing efficiency" or something like that.

Senator Clement: I think that's fine.

Senator Miville-Dechêne: I haven't thought about it. I thought about what should be better, but, to be frank, I haven't thought about that, so thank you for mentioning it.

Senator Simons: There is one thing I have to flag, because we corrected the bullet points about financial things, but on the previous page, page 3, in that middle paragraph, it's repetitious and it says the "financial thing." I think maybe that whole paragraph could just come out. You just say, "Your committee encourages the government —"

The Deputy Chair: Could you please say where that paragraph is?

Senator Simons: "Your committee encourages the government to, in future, provide a statement of reasons explaining why the Acts and provisions listed in the annual report have not yet come into force . . ." We don't need to say

La sénatrice Clement : Allons-nous dire cela?

La vice-présidente : Oui, on pourrait peut-être le dire.

La sénatrice Clement : Parce que le ton est...

La sénatrice Miville-Dechêne : Seulement pour souligner que, au fil du temps, les témoignages des fonctionnaires ont été plus obséquieux, ou quelque chose de...

La sénatrice Simons : Obséquieux — c'est l'un de mes mots.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis désolée, l'anglais n'est pas ma langue maternelle.

La sénatrice Simons : La plupart des anglophones ne comprennent pas que « obséquieux » est une terrible insulte. La plupart croient que cela veut dire autre chose. Le mot veut dire « hypocrite » ou...

La sénatrice Miville-Dechêne : Ce que j'essaie de dire, c'est que nous pourrions ajouter quelque chose comme : « Au fil des ans, nous avons remarqué qu'il y a eu... »

La vice-présidente : Des améliorations.

La sénatrice Miville-Dechêne : Oui, des améliorations...

La vice-présidente : Que pensez-vous de : « Le comité tient à noter que, comme cela fait déjà quelques années que le processus est en cours, nous avons constaté une amélioration, et nous voulons remercier tous les fonctionnaires qui ont aidé le comité à se préparer, qui ont comparu et qui nous ont aidés avec notre étude, et nous sommes impatients de poursuivre notre travail de manière efficace », ou quelque chose du genre.

La sénatrice Clement : Je trouve que c'est bien.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je n'y ai pas réfléchi. J'ai pensé à ce qui pourrait être mieux, mais, honnêtement, je n'y avais pas réfléchi, donc je vous remercie d'en avoir parlé.

La sénatrice Simons : J'aimerais faire remarquer une chose; nous avons corrigé la liste à puces sur les aspects financiers, mais il y a une répétition dans le paragraphe du milieu de la page précédente, la page 3, où il est écrit les « éléments financiers ». Je crois que l'on pourrait supprimer tout le paragraphe. On pourrait dire : « Votre comité encourage le gouvernement[...] »

La vice-présidente : Pourriez-vous nous dire où se trouve le paragraphe?

La sénatrice Simons : « Votre comité encourage le gouvernement à présenter, à l'avenir, une déclaration indiquant les raisons pour lesquelles les lois et dispositions énumérées dans le rapport annuel ne sont pas encore entrées en

that twice. It gets into the costs and savings. As I said before, that is an unfair thing to ask for every time.

Michaela Keenan-Pelletier, analyst, Library of Parliament: I wanted to point out that at the end of the first paragraph, it says, “when tabling the required annual report.” So I think it’s the timing that’s different between the two. In the first one, we’re asking for all of that information when the annual report is tabled at the start of the year, and in the second paragraph, it’s if the report and list are referred to committee. So, yes, I see the redundancy, but I just wanted to point that out so it’s clear.

Senator Simons: But the important thing is —

The Deputy Chair: It was not actually redundant. The chair requested that in both places, because the initial part came through the Senate in May and we’re getting this now in November.

Senator Simons: Thank you for clarifying that; I understand that now. My objection to the “costs or savings associated with the act not coming into force or being repealed” still stands. I think that is an unfair requirement.

The Deputy Chair: What about saying “any”? It says what we’re having later to say, “if relevant.”

Senator Simons: Senator Tannas flagged one because he had been involved in it; it was an Indigenous lands claim that never — not a lands claim — whatever — a modern treaty that never came into force. How do you calculate the costs or savings of that? I just think we’re asking for something that doesn’t match up.

The Deputy Chair: Okay. What about if we say, “the relevant costs or savings”?

Senator Simons: I’m still not sure it works.

Senator Tannas: If they don’t do it in the report — we’re always going to refer to committee until there’s nothing left to refer, so we’ve got the alternative and then the right spot. They can either do it upfront or they can do it when they come before us. They may have to do it twice, in fact: They may do it in their initial report, which they tabled last January, signalling their intention, and then when they come here. Is that right? Typically, it’s tabled at the beginning of the year.

vigueur[...] » Nous n’avons pas besoin de le répéter. Cela concerne les coûts et les économies. Comme je l’ai déjà dit, c’est injuste de demander cela chaque fois.

Michaela Keenan-Pelletier, analyste, Bibliothèque du Parlement : Je dois souligner qu’à la fin du premier paragraphe, il est écrit « lorsqu’il dépose le rapport annuel ». Je crois donc que c’est l’échéancier qui diffère entre les deux. Dans le premier paragraphe, nous demandons toutes ces informations lorsque le rapport annuel est déposé, au début de l’année, et dans le deuxième paragraphe, cela dépend du renvoi du rapport et de la liste au comité. Donc, oui, je vois la redondance, mais je tenais à la souligner, pour mettre cela au clair.

La sénatrice Simons : Mais ce qui est important...

La vice-présidente : Ce n’est pas redondant. Le président a demandé que ce soit dans les deux paragraphes, puisque la partie initiale a été adoptée par le Sénat en mai et que nous recevons cela maintenant, en novembre.

La sénatrice Simons : Merci de cette précision; je comprends, maintenant. Toutefois, je m’oppose toujours à la phrase « les coûts ou les économies liés au report de l’entrée en vigueur ou à l’abrogation des lois ». Je trouve que cette exigence est injuste.

La vice-présidente : Que pensez-vous de « tout »? Cela indique ce que nous devrons dire plus tard, « le cas échéant. »

La sénatrice Simons : Le sénateur Tannas a signalé une mesure sur laquelle il avait travaillé; il s’agissait d’une revendication territoriale autochtone qui n’a jamais — pas une revendication territoriale, peu importe —, un traité moderne qui n’est jamais entré en vigueur. Comment calculez-vous les coûts et les économies liés à cela? Je crois que nos demandes ne sont pas cohérentes.

La vice-présidente : D’accord. Que pensez-vous de « les coûts et les économies pertinents »?

La sénatrice Simons : Je ne suis toujours pas convaincue que cela fonctionne.

Le sénateur Tannas : S’ils ne le font pas dans le rapport... Nous allons toujours renvoyer cela au comité, jusqu’à ce qu’il n’y ait plus rien à renvoyer, donc il y a une solution de recharge et un moment adéquat. Ils peuvent le faire soit en amont, soit lorsqu’ils se présentent devant le comité. En fait, ils pourraient devoir le faire deux fois; ils pourraient le faire dans le rapport initial, qu’ils ont déposé en janvier dernier, pour signaler leur intention, et à nouveau lorsqu’ils viennent ici. Est-ce que j’ai bien compris? Habituellement, le rapport est déposé au début de l’année.

Senator Simons: I know it's difficult with the chair not being here and this being his idea, but I just don't understand how we could ask them to do that for every statute, some of which, as I said — what is it that we're actually trying to get to?

The Deputy Chair: It was a specific request of the chair. He's not here, so he can't provide the full explanation on that.

What if we just, for ease of it — it's almost 6:20; we need to get this wrapped up — leave it in for the second part and take it out for this part in the hopes of just having it dealt with. Would that be fine?

And that other section about the names and titles of witnesses — would senators be happy if we took out that particular item?

Senator Simons: Yes, because they're here with their name cards.

The Deputy Chair: All right. Then, perhaps if committee members would be happy for the steering committee to just add a nice little paragraph about a thanks to the officials, would that be acceptable?

Senator Clement: Continuing to improve efficiency.

The Deputy Chair: Yes, efficiency.

Given all of that, then, with those small changes to be added in mind, honourable senators, is it your pleasure to adopt the report?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Thank you. Taking those potential changes into account, is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report, in both official languages, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Is it agreed that I table this report to the Senate, by December 4, 2025, in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

La sénatrice Simons : Je sais que c'est difficile, puisque le président n'est pas présent et que c'est son idée, mais je ne comprends pas comment nous pourrions leur demander de faire cela pour chaque loi, dont certaines, comme je l'ai dit — qu'essayons-nous réellement de faire?

La vice-présidente : Le président a fait une demande très précise. Il n'est pas là, donc il ne peut pas fournir d'explications complètes à ce sujet.

Que diriez-vous, pour faciliter les choses — il est presque 18 h 20 et nous devons bientôt nous arrêter — de le conserver dans la deuxième partie et le retirer dans la partie dont nous discutons, en espérant que la question a été traitée. Êtes-vous d'accord?

Et cette autre section sur les noms et les titres des témoins — conviendrait-il aux sénateurs que nous retirions cette mesure particulière?

La sénatrice Simons : Oui, puisqu'ils ont des cartons d'identification lorsqu'ils sont ici.

La vice-présidente : D'accord. Puis, si les membres du comité sont d'accord, peut-être que le comité directeur pourrait ajouter un beau petit paragraphe pour remercier les fonctionnaires?

La sénatrice Clement : Pour continuer d'améliorer l'efficacité.

La vice-présidente : Oui, l'efficacité.

Compte tenu de tout cela, en gardant en tête les petits changements à apporter, vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter ce rapport?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Merci. En tenant compte de ces changements potentiels, convient-il que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport, dans les deux langues officielles, tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en y apportant tous les changements requis sur le plan de la rédaction, de la grammaire ou de la traduction nécessaires?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Convient-il que je dépose ce rapport au Sénat, d'ici le 4 décembre 2025, dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

The Deputy Chair: Thank you, senators.

(The committee adjourned.)

La vice-présidente : Merci, chers sénateurs.

(La séance est levée.)
